

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 17
au 30 juillet 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6274 - 58^{ème} année

INTERVIEW

Patrick Fiori

*Chanteur à suivre au fil
des "Choses de la vie"*

SUR SCÈNE
ET SOUS LES ÉTOILES

Le 28 JUILLET À AJACCIO

Le 29 JUILLET À PORTO-VECCHIO

Le 31 JUILLET À BIGUGLIA

Le 1^{er} AOÛT À ÎLE ROUSSE

Le 11 AOÛT SUR LE PORT DE TAVERNA

Le 13 AOÛT À CARGÈSE

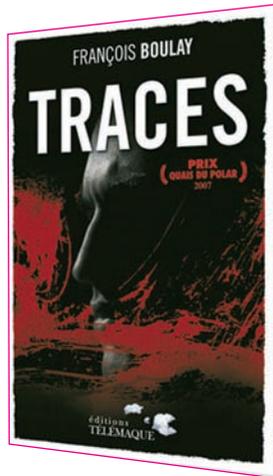
Le 14 AOÛT À SARTÈNE



PAR MARIUS MURACCIOLI

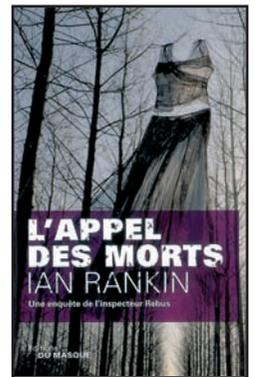
HORREUR EN TOSCANE

L'horreur est à son comble dans le roman de **François Boulay**, Prix Quais du Polar 2007 : «*Traces*». Lorenz Vallero était tout pour Elvire et ses enfants... Jusqu'à cette nuit de cauchemar, au coeur de la campagne toscane. Vingt ans plus tard, le monstre refait surface et plonge à nouveau les rescapés du premier massacre dans la terreur : «*Il rôdait, ne lâcherait jamais. N'abandonnerait jamais. Il était là. Proche. Il tournait autour de la villa. Une bête. Elle devinait. Même dans le gravier de la cour, des bruits de pas, légers, calculés...*» Le ton est donné. Il ne reste plus au lecteur qu'à s'immerger dans cet excellent polar bien construit, qui ne laisse aucun répit, tant l'attention et la tension sont mises à l'épreuve jusqu'au point culminant de l'horreur. Extrait : «*Melina avait dû rester avec ses beignets de scampi sur les bras. Les poulpes prendraient le chemin de la poubelle. Les traditions se perdaient, pourquoi personne n'en mange plus des tripes, des cervelles et tous les abats ? Au revoir madame Vallerio, je trouve que vous avez sale mine, vous ne seriez pas un peu fatiguée ? Fatiguée oui. Fatiguée de ne pas comprendre ce qui lui arrivait, de sa vie percée comme un vieux rafiot, fatiguée de ne plus rien maîtriser autour d'elle, de se demander si elle n'était pas folle au point d'imaginer le danger partout, sa vie, ses enfants, en danger. Elle le sentait rôder autour de la Marcella. Son odeur, ses pas, son rire, son mépris. Et depuis peu le bruissement malodorant des rumeurs.*». Un polar bien servi par des personnages inquiétants ou troublants comme cette journaliste aux méthodes peu orthodoxes. L'auteur **François Boulay** est un ancien chirurgien-dentiste. Gageons que son livre sera... couronné de succès ! «*Traces*», aux éditions Télémaque.



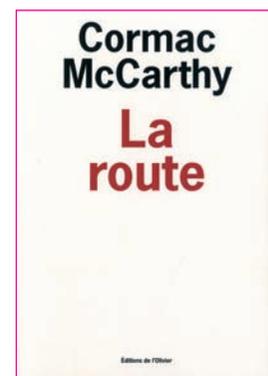
THE NAMING OF THE DEAD

Restons dans le polar et puisque nous ne sommes qu'à quelques encablures, franchissons la Manche, ce qui nous rapprochera du romancier écossais **Ian Rankin**. Son dernier roman, «*The naming of the dead*», «*L'appel des morts*», a pour cadre le 68 à Edimbourg, en juillet 2005. On comprend vite que l'auteur s'efforce de mêler réalité et fiction au service d'une intrigue subtilement menée : un membre du Parlement écossais fait une chute mortelle en tombant des remparts du château. Au même moment, un tueur en série laisse de curieux indices à deux pas de la manifestation officielle... Un roman dont l'autre héroïne est Edimbourg, et **Ian Rankin** aime cette ville complexe, ses quartiers historiques, mais également ses faubourgs misérables, son vent glacial, ses HLM, sa mafia... Tous les ingrédients sont réunis pour que le lecteur pénètre dans ce livre avec l'intention de n'en ressortir qu'une fois atteinte la dernière ligne. «*L'appel des morts*», aux éditions du Masque.



MIGRATION AU BOUT DE NULLE PART

Migration au bout de nulle part ou voyage au bout de l'enfer. C'est ce qui arrive aux personnages, un homme et son enfant, dans le livre «*La route*» de **Cormac Mac Carthy**. L'apocalypse a lieu... Le monde est dévasté, couvert de cendres et de cadavres. Parmi les survivants, un homme et son fils errent sur une route poussant un caddie rempli d'objets hétéroclites. Ils avancent, la peur au ventre : des hordes sauvages de cannibales terrorisent ce qui reste de l'humanité. Extrait : «*Ils s'avancèrent dans la petite clairière. Il s'était arrêté pour s'assurer qu'il n'y avait pas de danger quand le petit se retourna et enfouit contre lui son visage. Ce que le petit venait de voir c'était un nourrisson carbonisé décapité et éviscéré en train de noircir sur la broche. Il se baissa et souleva le petit et repartit en direction de la route.*». Et la route sera parsemée d'autres rencontres terrifiantes. Voyage aux couleurs de la terreur. Pourtant une lumière habite ces deux êtres à bout de vie, à bout de mort : la transmission d'un flambeau tragiquement humain. A lire. Ce livre vous tiendra en haleine jusqu'à la dernière page. «*La route*», c'est en livre de poche, Collections Points.



LE DEUXIÈME D'ELENA

Le deuxième polar d'**Elena Piacentini** évite les longueurs dont elle avait besoin pour bien installer les personnages dans son premier roman, «*Un Corse à Lille*», où elle avait créé celui de **Pierre-Arsène Léoni**, policier corse en poste dans le Nord. Dans «*Art brut*», plus compact, le lecteur se laisse emporter dans une enquête où l'intrigue tourne autour d'une statue macabre déposée devant le Musée des Beaux-arts de Lille. A l'intérieur de cette œuvre d'art, la police découvre le cadavre d'un SDF. Extrait : «*Le directeur du musée, Denis Hennaut, observait le ballet des trois silhouettes autour de la cage, il se refusait, y compris en pensée, à qualifier cette chose abominable d'oeuvre d'art, même s'il devait bien admettre que la facture d'ensemble nécessitait un talent indéniable. C'était ce qu'il avait déclaré d'emblée au commandant venu l'interroger. Ce qui le préoccupait pour l'heure, c'était une question en apparence anodine que lui avait posée ce dernier : pensez-vous qu'il aurait pu s'agir d'un message qui vous soit personnellement adressé ? Il avait balayé la question d'un simple revers de main en répondant qu'il ne se connaissait aucun ennemi, ni aucune personne assez dérangée pour lui faire ce genre de farce macabre.*». **Elena Piacentini** semble en prendre l'habitude : ses polars sont des intrigues complexes au dénouement inattendu. Déjà, nous attendons le prochain ! «*Art brut*», d'**Elena Piacentini**, aux Editions Ravet-Anceau.

AU SOMMAIRE



4 **D'un mercredi à l'autre**

Des incendies un peu partout dans l'île aux homicides, en passant par la visite de Nora Berra, retour en bref sur 7 jours d'actualité corse

6 **Interview**

Patrick Fiori, fait son cinéma à l'occasion d'une tournée insulaire intitulée "Les Choses de la vie", en hommage, à l'instar de son dernier album, aux bandes-son du 7^{ème} art



9 **A ne pas rater : jazz au couvent de Cervioni, du 29 juillet au 1^{er} août**

10 **Rendez-vous d'été : Festival Femini'arte, CinémAffiche 19 et autres manifestations**

12 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

13 **ANNONCES LÉGALES**

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98

FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90

COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET

ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :

Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT

(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

Entre nous

Par Pierre Bartoli

SOUVENIR HOMMES		
Kenenisa BEKELE	ETH	7:28.64
Bernard LAGAT	USA	7:33.15
Mourad AMDOUNI	FRA	7:37.50
Chris SOLINSKY	USA	7:37.72
Juan Carlos HIGUERO	ESP	7:38.71
Leonard Patrick KOMON	KEN	7:38.98
Yussuf Kibet BIWOTT	KEN	7:40.96
James KWALIA	QAT	7:44.02
Daniel Lemashon SALEL	KEN	7:44.39

Dans une discrétion élégante, Mourad Amdouni, au Stade de France, sur une piste détremée et devant 5000 personnes qui n'avaient d'yeux que pour le duo Bekele-Lagat, s'est hissé à la 3^{ème}

place d'un 3000m de rêve.

Moi-même, comme Afid Hammaoui, "Momo" Bojattoy, Jawed Jefjafi, Nicolas Fillon et Jean-Philippe Chappleau, à l'unisson et à l'instar de milliers de téléspectateurs en Corse et partout à travers le monde, n'avions d'attentions que pour le maillot rouge de notre champion lancé dans sa quête d'absolu, porté par les yeux de la foi et de la confiance en ses potentialités, malgré l'incapacité des animateurs de ce grand show sportif à tourner leurs commentaires vers le jeune athlète corse en passe de s'imposer durablement dans la cour des grands !

Le "petit prince bastiais", comme l'a qualifié notre confrère Luc Capomaccio dans Corse-Matin, n'a pas pu bénéficier des encouragements du public du Stade de France, public scotché par les commentaires partiels des deux speakers de service auxquels l'exploit de Mourad a totalement échappé !

Nous saurons nous en souvenir. D'autant que l'aventure du champion corse ne fait que commencer et que le spectacle continue !

Bravo Mourad ! La Corse est avec toi et le public français te reconnaîtra aussi, malgré ces professionnels de l'information tournés vers le passé et peu enclins à déceler les talents en devenir !

Bravo Mourad ! L'athlétisme français a besoin de toi !

Martin Mervoyer, 19 ans, originaire des Yvelines mais habitué à passer ses vacances avec sa famille, tous les étés, à Olmeto-plage, où ses grand-parents possédaient une propriété, a été fauché à l'aube d'une vie qui s'annonçait belle et pleine de promesses.

Les raisons de ce drame interpellent tout le monde. Le port des armes à feu s'avère souvent catastrophique !

Avec une dignité exemplaire, les parents et la famille de Martin Mervoyer ont affronté cette terrible épreuve. A travers un communiqué poignant, ils ont exprimé leur douleur en privilégiant les sentiments concourant à l'apaisement et l'espérance de ne plus jamais voir revivre par d'autres un tel drame.

La Corse partage leur douleur et s'incline avec émotion et respect devant la mémoire de Martin.

À MÉDITER

Le plaisir peut s'appuyer sur l'illusion mais le bonheur repose sur la vérité.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 15 JUILLET

Homicide à Sartène



Cyril Lucchini, 32 ans, gérant du restaurant le **Roy Théodore**, tombe sous les balles d'un ou plusieurs tireurs embusqués. L'hypothèse retenue en première instance par les enquêteurs est celle de tentative de racket. Les 2 établissements du commerçant, inconnu des services de police avaient déjà eu à subir des incendies vraisemblablement d'origine criminelle.

Incendies dans le sud

6 hectares brûlent sur la commune de **Mezzavia** et un hectare de gros maquis est ravagé à **Ocana**.

Démolitions en vue à Capo di Feno

La Cour d'Appel de **Bastia** condamne à 3000 € d'amende chacun, ainsi qu'à la démolition de leur construction dans un délai d'un an, treize personnes ayant construit hors la loi à **Capo di Feno**.

JEUDI 16 JUILLET

Homicide à Olmeto

Martin Mervoyer, 19 ans, est abattu à bout portant par **Dominique Desanti**, 23 ans, lors d'une dispute sur le parking de la discothèque **Le Paradis**. La victime est atteinte en pleine poitrine. Après avoir d'abord pris la fuite, le meurtrier (videur de l'établissement) finira par se constituer prisonnier. Il déclarera ensuite avoir agi sur un coup de folie et regretter son geste, avant de soutenir la thèse de l'accident.

Découverte macabre en mer

Le corps d'un apnéiste chevronné d'une quarantaine d'années disparu la veille est repêché sans vie à **Campomoro**. La victime aura été retrouvée coincée dans une faille, l'hypothèse de la **SNSM**, intervenue sur les lieux, étant celle du "rendez-vous syn-copal".

Cas de grippe A en Haute-Corse

La Préfecture communique sur le premier cas avéré dans le nord de l'île au sein d'une famille de touristes venus d'Espagne. Elle écarte toute inquiétude, le sujet ayant été traité.



Re-Paul Giacobbi au Gouvernement ?

Le nom de **Paul Giacobbi** est à nouveau évoqué par **Corse-Matin** dans la perspective du "réajustement" gouvernemental de juillet devant faire émerger de nouveaux secrétaires d'Etat.



VENDREDI 17 JUILLET

Visite de Nora Berra

La secrétaire d'Etat chargée des Aînés auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, visite le chantier de **Cauro** où un Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPHAD) d'une capacité de 75 lits (dont 12 réservés à des patients atteints d'Alzheimer) devrait ouvrir ses portes dans deux ans et permettre la création de 40 emplois. Elle fera ensuite escale à **Ajaccio**, reçue dans les salons napoléoniens par le député-maire **Simon Renucci**.



Pyromane arrêté

Un Bastiais de 46 ans, soupçonné d'avoir déclenché deux incendies dans les **Agriate**, feux rapidement enrayés, est arrêté. Suivi par un médecin et considéré, sur le plan pénal, irresponsable, il fera l'objet d'une hospitalisation d'office.

Info ++

DÉBUT DE CAMPAGNES POUR LES ÉLECTIONS TERRITORIALES

Les groupes politiques se mettent en ordre de marche et les réunions se suivent : jeudi 16 juillet, à l'**Hôtel Best Western**, à **Bastia**, les membres du parti socialiste, convaincus qu'"*unie, la gauche ne craint personne en Corse*" se retrouvent autour d'**Emmanuelle de Gentili**, présidente de l'**Union régionale**, et de **Patrick Mennucci** et **Christophe Borgel**, tous 2 membres du bureau national ; le vendredi suivant, c'est au tour de **Corsica Libera** d'appeler au rassemblement en perspective des proches élections régionales, annonçant des **Ghjurnate** auxquelles elle invite à participer toutes les forces politiques, associatives et syndicales à la recherche de convergences basées notamment sur le rejet du **Padduc** et la notion de **Citoyenneté Corse** ; de son côté, le **Parti communiste** annonce, lui aussi lors d'une conférence de presse, la proche diffusion à 20 000 exemplaires d'une "*adresse aux Corses*" élaborée par **Dominique Bucchini**, Président du groupe, ainsi que la tenue d'**Etats Généraux de l'Alternative** devant avoir lieu à la mi-novembre à **Corte**.



INCENDIE

SAMEDI 18 JUILLET

À CALENZANA

7 mises à feu ont lieu en quelques heures : 17 hectares sont détruits par les flammes. Deux habitants de **Calenzana**, **Noël Palermo**, 46 ans, employé municipal, et **Paul Orlandini**, 21 ans, sans emploi, seront interpellés. Ils seront jugés le 13 octobre prochain.

Rixe à Centuri

Dans le cadre d'une querelle entre deux familles, une dispute éclate entre deux hommes : **Baptiste Alesio**, 54 ans, blesse **Bruno Strina** en l'atteignant au mollet avec un fusil de chasse. Jugé en comparution immédiate le lundi suivant, il sera condamné à un mois de prison ferme et cinq autres avec sursis.

DIMANCHE 19 JUILLET

Affaire Castola : mise en examen

Jérémy Capita, un marseillais interpellé le 14 juillet à **Ajaccio**, est mis en examen pour association de malfaiteurs en vue de commettre l'assassinat de **Francis Castola**, lequel, le 22 juin, avait échappé à une tentative de meurtre à **Alata**.

Incendie à Ajaccio

Le feu dévaste trois hectares de gros maquis et de broussailles au-dessus du cimetière de **Saint Antoine**, les pompiers en venant à bout, après trois heures de lutte.

Commémoration de la rafle du Vel d'hiv

Deux cérémonies du souvenir sont organisées à **Bastia** et **Ajaccio** en mémoire des 14 000 juifs qui, il y a 67 ans, furent victimes, avant d'être déportées à **Auschwitz** pour y mourir, de la rafle organisée à **Paris** par la police de **Vichy**.

Surf à Capo Di Fenò

La 4^{ème} édition du **Capo Classic** est disputée par des surfeurs âgés de 12 à 40 ans. Dans la catégorie "open", **Julian Reichmann** décroche la première place, suivi de **Julien Ridolfi** (2^{ème}), de **Yanni Akbi** (3^{ème}) et de **Dominique Luccioni** (4^{ème}). Dans la catégorie des moins de 18 ans, **Yanni Akbi** l'emporte aussi, suivi de **The Fernandez** (2^{ème}) et de **François Menasse** (3^{ème}).

LUNDI 20 JUILLET

Du neuf pour le Théâtre de Bastia

En dévoilant la saison 2009-2010 du **Théâtre de Bastia**, la direction de l'établissement et les élus municipaux en charge de la culture annoncent le lancement, courant 2010, de la rénovation de la grande salle du théâtre et rappellent qu'un "projet d'intention a été déposé auprès de la CTC et de l'Etat dans le cadre de la prochaine programmation du PEI, toujours pour la rénovation du théâtre." Projet chiffré à 20ME.

ACCORD

pour le Tour de Corse



Les élus de la **CTC** tombent d'accord pour que la **Région** participe à hauteur de 1,1 M€ à l'organisation du **Tour de Corse** en 2010 et du "rallye des 10 000 virages" en 2009.

Grève de la faim de Marcel Santoni

Celui qui a été condamné à 12 ans de réclusion pour le meurtre de **Félix Paolini**, à **Palneca**, en 2003, entame une grève de la faim, sa famille réclamant pour lui une révision de procès.

Employées de vie scolaire au front

Une action est menée sur le **Port de Bastia** où les employées de vie scolaire retardent le **Pascal paoli** et perturbent d'autres rotations.

MARDI 21 JUILLET

Pour les Sans Papier

Le Collectif pour la défense des sans papiers est reçu à la **Préfecture de Haute-Corse** afin de faire le point sur les dossiers en cours dont 5 devraient être sous peu traités favorablement par l'administration. Au cours des 18 derniers mois, une cinquantaine d'autres dossiers ont abouti.

PATRICK FIORI

Une vie (et des films) en chansons



Au cœur d'une tournée française bien remplie, avec une quarantaine de dates comprises entre mars et décembre 2009, et avant de s'envoler pour la Russie, Patrick Fiori a choisi de consacrer pas moins de 7 concerts à la Corse où il réside à l'année et qui tout entière l'habite. L'occasion d'offrir un spectacle que l'artiste a voulu construit autour de deux univers croisés faits d'histoires : celles du cinéma et de sa propre vie, nourries les unes des autres, sur fond de passion musicale. Sur scène et sous les étoiles, il reprendra pour nous quelques morceaux-phares du 7^{ème} art, revisitant "Borsalino", "Le Parrain" ou encore "Manon des Sources", avant d'interpréter quelques uns de ses plus gros succès, accompagné de ses fidèles musiciens et de quatre "cordes" toutes féminines. Avant ce rendez-vous, petite pose avec le chanteur à la voix d'or, pour suivre le fil rouge de ces "Choses de la vie" qui résonnent en chacun de nous.

Patrick, vous évoquez la chanson "Parlami d'amore Mariù", du film de Mario Camerini "Les hommes, quels mufles !" (1932), reprise en 1934 par Tino Rossi, en expliquant que c'est elle qui est le point de départ de votre dernier album dédié au cinéma et intitulé "Les choses de la vie", en hommage au film de Sautet. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est une vieille chanson dont j'ignorais, jusqu'à il y a trois ou quatre ans, qu'elle était extraite du cinéma des années 30, et dont je ne connaissais pas la version française jusqu'à ce que j'aie décidé de la chanter sur cet album. Elle est l'une des premières que j'ai chantées étant enfant. Mon père et ma mère y tenaient tout particulièrement.

► Pourquoi ?

C'était leur chanson d'amour. Et je me suis aperçu aussi, en la chantant pour les amis, la famille, pour de belles occasions et de moins belles, qu'elle était aussi la chanson préférée de mes oncles.

► C'est un beau trait d'union entre tous...

Absolument. Et on peut en dire autant de tout l'album, qui est rempli d'histoires.

► Des histoires transgénérationnelles qui sont autant de ponts entre le passé et le

présent. Qu'est-ce qui a changé par rapport à la version originale de ce titre fondateur de l'album ?

Avant tout le texte qui, à la base, relève un peu du vieux français. La version italienne est celle que j'ai toujours connue et sur laquelle, peut-être, mes parents nous ont fabriqués, je ne sais pas... En tous les cas, c'est de cette chanson aussi qu'est née l'envie de rendre hommage au 7^{ème} art.

► Justement, si vous êtes cinéphage, voire cinéophile, comment avez-vous fait votre choix entre divers monuments cinématographiques ?

J'ai eu beaucoup de mal à choisir. Mais les titres qui figurent sur l'album sont à la fois quelques uns de mes films préférés et ceux pour lesquels j'ai réussi à obtenir les autorisations. Il y en a évidemment d'autres.

► Comme quoi ?

Vous le découvrirez en partie dans le second volume. Ce n'est pas encore sûr, mais si ça se fait, ce sera pour mars-avril 2010.

► Qu'est-ce qui est le plus dur dans ce type d'album : rester fidèle à l'original ou poser sur celui-ci une oreille neuve ?

Mon envie était avant tout de dépoussiérer des chefs-d'œuvre de musique liés à des chefs-d'œuvre du cinéma. Quand on parle

des **Parapluies de Cherbourg** ou du **Parrain**, on parle de véritables tubes. Si les musiques qui accompagnent ces films prennent beaucoup moins de place qu'un écran, elles prennent quand même une place considérable !

► Le panel est large sur l'album, puisque les œuvres auxquelles vous rendez hommage vont de 1932 à 1991 et ont été réalisées en France, aux Etats Unis et en Italie. Pourtant, le cinéma des 15 dernières années, lui, est absent...

Il y a eu des films qui m'ont marqué dans cette période mais qui sont peut-être un petit peu trop récents pour figurer sur l'album, lequel s'adresse à la fois à un public d'un certain âge (de la génération de mes parents, notamment), et à un public plus jeune, à travers notamment des titres comme "**Out here on my own**", extrait de "**Fame**" et qui, hors création, est le titre le plus récent de l'album.

► Vous dites que vous cherchez à vous éloigner un peu de cette image de romantique qui vous colle à la peau. Avec le choix de certains titres de l'album, voilà qui paraît un peu difficile. D'autre part, n'avez-vous pas peur que l'on vous classe définitivement dans une catégorie type "musique-nostalgie" ?



J'assume complètement le choix de chansons d'amour telles que "**Les parapluies de Cherbourg**" ou "**Manon**". Je n'ai aucun problème avec ça. L'album n'est pas entièrement construit sur des chansons inédites. Il est fait de reprises et c'est bien pour ça qu'il fonctionne : les gens, que j'invite là au voyage, s'y retrouvent carrément. Maintenant, que cet album me réduise à une image, ça je n'y crois pas, dans la mesure où, justement, il s'agit de chansons qui existaient déjà. Reprendre celles-ci est un véritable plaisir pour moi. Il y a là évidemment de la nostalgie, mais je crois que je me suis bien débrouillé.

► **On dit aussi que dans cet album, vous vous racontez presque autant que sur un autre de vos albums. Et vous dites vous-même que si vous vous êtes nourri devant vos films, vous vous êtes aussi guéri...**

On se retrouve tous dans un film, des paroles, une musique. Il y a des films qui ont marqué ma vie pour des histoires banales, des histoires d'enfance. Ils sont liés à un vécu, comme au sentiment d'incompréhension qu'on peut éprouver à l'adolescence, lorsqu'on a l'impression d'être tout petit et de devoir crier pour se faire entendre. "**Jeux interdits**" est par exemple tombé dans ma vie à cette époque-là. Ces films m'ont accompagné dans mes peines de cœur et ils m'ont petit à petit fait comprendre que les choses vont à leur allure et finissent par prendre leur place, et qu'il est des moyens de se faire entendre sans hurler.

► **Le choix de "Montagnes d'Arménie" vous a permis de découvrir une partie de votre histoire familiale. Pensiez-vous, dès le départ, que quelque chose d'unique allait se produire avec cette chanson ?**

L'envie originelle était de faire quelque chose autour du génocide arménien. Dans le film autobiographique de **Henri Verneuil**, "**Mayrig**", il n'y avait que la musique, pas les paroles. En discutant avec mon père, qui est quelqu'un de très discret sur ses origines, j'ai pu entendre des bribes d'histoire familiale qui m'étaient inconnues. J'ai ainsi découvert que ma famille avait été miraculeusement épargnée au sein d'un village totalement massacré par les Turcs. Arrivés à la maison de ma famille, dans laquelle tous étaient en train de prier, convaincus de ne pas échapper au châtement, les soldats, les guerriers - appelez-les comme vous voulez - sont partis. Je me suis inspiré de cette histoire en même temps que du film. Elle vient s'ajouter à ce que j'ai découvert de l'**Arménie** en y allant pour la première fois il y a sept ans, afin de me rapprocher d'une partie de ma famille. Un pays où j'ai d'ailleurs fait un concert avec une artiste qui s'appelle **Nouné** pour reverser des fonds à des associations. C'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé d'écrire le texte de "**Montagnes d'Arménie**". Je voulais que personne d'autre ne s'occupe de cette chanson-là. J'avais envie de faire ça au nom de mes grands-parents, pour mon père, pour ses grands yeux bleus et pour que l'histoire puisse perdurer.

UNE VOIX EN OR

Représentant français au **Concours Eurovision de la chanson** en 1993 avec un titre dédié à notre île, "**Mamma Corsica**", **Patrick Fiori** a d'abord fait un tabac dans la comédie musicale "**Notre Dame de Paris**", avec la chanson "**Belle**" interprétée aux côtés de **Garou** et **Daniel Lavoie** et devenue disque de diamant. Un an plus tard, sa chanson "**Elle est**" devenait disque d'argent. Depuis 1999, le chanteur multiplie les disques d'or avec les albums "**Prends-moi**", "**Si on chantait plus fort**", "**4 mots**" et son best of vendu à **200 000 unités**.

► **Comment s'est passé l'enregistrement de la chanson des "Choses de la vie" avec Micheline Presle ?**

Cette rencontre, je la dois au **Festival du film francophone d'Angoulême** où je suis allé chanter. **Micheline Presle** faisait partie du jury, et en la voyant, m'est venue l'idée de lui faire me donner la réplique sur "**Les choses de la vie**". J'y suis allé au culot pour le lui demander et à ma grande surprise elle a tout de suite répondu "oui". Elle m'a donc accompagné sur la scène du festival et le soir même, je lui proposai d'enregistrer le titre pour l'album avec moi; elle m'a dit "si c'est pour vous, ok." Ca s'est passé aussi simplement que ça.

► **Serge Lama, qui lui aussi se produira bientôt en Corse, vous a-t-il donné ses**



impressions sur votre reprise de "Manon" ?

Il l'a fait, comme de coutume, par texto, car il ne répond pas au téléphone. Il m'a fait savoir que peu d'hommes avaient chanté "Manon" et qu'à part sa propre interprétation, il trouvait celle-là extraordinaire (rires).

► Et pour ce qui est de Michel Legrand, pour "Les Parapluies de Cherbourg" ?

Il a trouvé ça tellement à son goût qu'il m'a invité à chanter pour ses 50 ans à la **salle Playel**, aux côtés d'autres artistes tels que **Liane Foly**, **Maurane** ou **Hélène Segara**. Je me suis donc retrouvé avec 160 musiciens. **Michel** était là pour m'accompagner au piano. J'ai chanté "Un été 42".

► La collaboration avec Jean-Jacques Goldman ne date pas d'hier, puisqu'en plus du titre signé sur cet album, il a déjà composé une dizaine de chansons pour vous. Qui, de Jean-Jacques ou de vous, a fait le premier pas vers l'autre pour le titre "Merci" ?

C'est moi. Je lui ai présenté le projet. Il l'a trouvé d'emblée intéressant et m'a composé et écrit la chanson qui, du coup, allait me libérer de pas mal de choses puisqu'elle m'a évité de faire des remerciements qui m'auraient sans doute pris un livret entier sur l'album. Je crois que tout le monde peut se reconnaître dans cette chanson : les musiciens, les comédiens, tous les gens qui font le cinéma.

► Le spectacle s'appuie-t-il sur une mise en scène "cinématographique" ?

Il y a évidemment quelques apports scéniques autour du 7^{ème} art. La première partie

du spectacle est une véritable invitation au voyage avec des morceaux comme "Jeux interdits", "Borsalino", "Manon des sources", "Le Parrain"... C'est un moment assez intime qui laisse vraiment la place à la voix et à la musique. Je démarre le spectacle avec 5 musiciens : 1 pianiste et 4 cordes – des filles ravissantes et qui jouent très très bien. Durant 9 morceaux, l'idée est de recréer l'ambiance d'une salle de ciné sauf que la bande son prend cette fois-ci un peu

plus de place que l'écran. Ensuite je passe à la partie électrique où je propose ma musique de prédilection (qui est un peu plus musclée) avec des titres qui ont séduit le public tels que "Toutes les peines", "Sans bruit", "Il paraît", "Quatre mots sur un piano"...

► Vous avez prévu quelque chose de particulier pour le public corse ?

Pour lui, il y a toujours quelque chose de particulier ! N'oubliez pas que je fais 7 dates ici ! Cette tournée insulaire, je l'ai voulue pour deux raisons essentielles : d'abord, je vais prendre un plaisir immense à chanter sous les étoiles; ensuite, c'est une façon de remercier ceux qui, lorsque j'étais encore un illustre inconnu, ont eu le courage de me choisir pour chanter dans les bals de villages et ailleurs, car je n'ai pas oublié toutes les personnes de la première heure qui m'ont permis de pouvoir me faire.

► Sur l'album, vous chantez en français, en anglais, en espagnol, en italien... N'y a-t-il pas, pour cet album, une œuvre réalisée par un Corse qui vous ait inspiré, ou une chanson de film que vous ayez eu envie de faire traduire et chanter en corse ?

Il pourrait y avoir, sur la tournée, une surprise... Et puis je vous rappelle que sur l'album précédent, il y a eu Terra Umana.

► Votre duo avec Tina Arena est né à Ajaccio... Qu'y était-elle venue faire ?

Elle était venue manger des pâtes à la maison. Et c'est même elle qui les a cuisinées ! J'en ai profité pour lui faire écouter des morceaux que j'avais envie de reprendre (Tina

est une amie et une des plus grandes voix que nous puissions avoir). Lorsqu'a commencé "Out here on my own", elle s'est mise à chanter et tout le monde s'est levé de table. Je me suis dit que je ne pouvais pas passer à côté. Je lui ai proposé de m'accompagner sur l'album et elle a dit, avec son joli accent : «*bien siour !*». A 13 ans, elle chantait cette chanson-là de l'autre côté de la planète. Et je faisais pareil au même âge !

► Les Corses attendent sans doute beaucoup de votre reprise de la chanson-phare du Parrain, qui reste ici, encore plus qu'ailleurs, une œuvre cultissime. Quelle interprétation leur en proposerez-vous ?

Ce sera une interprétation piano-cordes. Je ne vous en dirai pas plus car j'ai envie de laisser le public la découvrir par lui-même. J'aimerais que les gens puissent prendre l'émotion comme je vais la donner. Mais ce que je peux dire, c'est que cette chanson-là, a, au sein du spectacle, une dimension toute particulière, un supplément d'âme.

► Elle s'annonce donc bien, cette tournée en Corse...

J'ai hâte d'y être ! Je suis tellement content du spectacle et tellement heureux d'avoir déjà séduit discographiquement le public, avec cet album, que je ne peux que me réjouir de continuer sur scène où nous nous éclatons comme des ados !

► Et après la Corse, qu'est-ce qui est prévu ?

Je m'en vais en **Russie**, je repars au **Liban** car j'avais reporté la date, puis ce sera très certainement l'**Afrique**... En fait, jusqu'au mois de décembre, je suis en tournée. Puis, il y aura **Les Enfoirés**, en janvier. Pour février, j'ai envie d'une petite tournée piano-voix ou guitare -voix (je suis en train de monter quelque chose).

► Patrick, vivez-vous vraiment à Ajaccio ?

Oui, depuis 21 ans. Je me partage bien sûr entre Corse, continent et étranger, mais tous mes départs se font d'ici.

► Nous direz-vous d'où, exactement ?

D'une grande maison où les menuiseries viennent d'être refaites pour laisser rentrer toute la lumière de l'île...

LES CONCERTS DE PATRICK EN CORSE

- **MARDI 28 JUILLET** à **Ajaccio**. Points de vente : **La Marge** (rue Arena), **Vibration** (rue Fesch), **La Plage d'Argent** (Uerghia), **La Plume d'Or** (Porticcio), **Géant Casino** (Mezzavia).
- **MERCREDI 29 JUILLET** à **Porto-Vecchio**. Points de vente : **Opticiens KRYS** (rue Marcéhal Leclerc), **L'île O KDO** (centre commercial géant).
- **VENDREDI 31 JUILLET** à **Biguglia**. Points de vente : **boutiques Alexandre** (Borgo et Toga).
- **SAMEDI 1ER AOÛT** à **Ile Rousse**. Points de vente : **Office du Tourisme** (Place Paoli) et **Black & Blue** (Calvi).
- **MARDI 11 AOÛT** sur le port de **Taverna**. Points de vente : **Capitainerie du port** et **Office du Tourisme** (Moriani Plage).
- **JEUDI 13 AOÛT** à **Cargèse**. Point de vente : **Office du Tourisme** (rue Dragacci).
- **VENDREDI 14 AOÛT** à **Sartène**. Points de vente : **Offices du Tourisme de Sartène** et de **Propriano**.

Dente en ligne sur www.levillagecorse.com/client/liste_produit.php?cat_sel=12

JAZZ AU COUVENT

5^{ème} édition du 29 juillet au 1^{er} août à Cervione

Viviane Loriaut, présidente de l'association «Jazz au couvent», nous présente la mouture 2009. Une édition ouverte sur le métissage.

«Cervione célèbre le jazz pour la cinquième année consécutive. Libéré de toute contrainte commerciale, le jazz troque souvent l'intime contre l'exploit, l'audace contre l'académisme. Près de 40 musiciens (dont 3 groupes au festival Off), de nationalités différentes, seront présentés au public quatre jours durant. Fidèle à son parti pris de « découvreur de talents », le festival favorise la rencontre du public avec l'oeuvre de jeunes créateurs internationaux et propose un échange avec les professionnels. Chaque année, un thème est mis à l'honneur : c'est au tour du «Métissage» de s'exprimer.

Comme les années passées, après les concerts Off de 18h place de l'Eglise St Erasme, nous nous retrouverons au couvent. Chaque concert s'y déroulera en deux parties, la première, débutant à 21h et la seconde à 22h. Ensuite, selon la coutume, les musiciens se déchaîneront au boeuf de minuit... N'oublions pas la soirée d'ouverture Mercredi 29 juillet, avec pour la 1^{ère} fois, 3 scènes et 3 groupes : Olivier Témime Quartet, Ygranka et Fabienne Marcangeli Quintet. Cervione, cité capitale de la Costa Verde très justement surnommée « le balcon sur la mer », relève le défi d'attirer chaque année des passionnés de plus en plus nombreux, pour une vraie découverte du jazz contemporain au sein d'un magnifique couvent franciscain du 16^e siècle ».

Et de souhaiter à tous la bienvenue à Cervione !



La festival « Jazz au couvent » privilégie chaque année un thème conducteur. Il y a eu la voix, cette année, place au métissage



LE PROGRAMME

En préambule, la fanfare «**La mécanique des fluides**», fera son concert de rue le dimanche 26 juillet à Bastia, le 27 juillet à Moriani et le 28 juillet à Cervione.

OUVERTURE DU FESTIVAL en avant-première le mercredi 29 juillet à 21h30 (concert gratuit) sur la place de l'Eglise et Traverse de Cervione, avec Olivier Témime quartet, Ygranka et Fabienne Marcangeli quintet. Ces trois formations animeront tour à tour le festival Off, chaque soir à partir de 18 heures, sur la place de l'église de Cervione

Festival Off (18 heures)

JEUDI 30 JUILLET : Ygranka

VENDREDI 31 JUILLET : Olivier Témime Quartet

SAMEDI 1ER AOÛT : Fabienne Marcangeli Quintet

JEUDI 30 JUILLET : Mandingo World Project (première partie) et Chris Potter Quartet

VENDREDI 31 JUILLET : Sébastien Llado Machination (première partie) et le quartet Angelo Debarre et Ludovic Beier

SAMEDI 1ER AOÛT : Ygranka (première partie) et le Trio Esperança

Chanson et théâtre dans nos villages

Pour la première année, l'Association Isulatine (de Santa Lucia di Mercoriu) qui souhaite faire de ces rencontres un événement incontournable mettant à l'honneur, au fil des ans, tous les arts et toutes les créations féminines, présente, les 9, 11 et 12 août prochains, au cœur des anciennes Pieve de Rogna, Boziu et Valle Rustie, le festival *Femin'Arte*.

Pour inaugurer ce rendez-vous, le 9 août, la place du village de **Ghjuncaghju (Rogna)** accueillera **Les Dés Masqués** pour une pièce de théâtre signée **Georges Berdot** et mise en scène par **Xavier Marchetti** : "*Pigeon vole*". Au fil de cette comédie tendre et grinçante, une mère de famille, une jeune fille délurée, une enfant avide de réponses, une vieille femme aigrie et une dame âgée attachante vous livreront leur frustration, leurs espoirs évanouis et leurs plus beaux rêves.

La seconde soirée du festival fera place, à **Sermanu**, lieu de tradition, à la pétillante **Patrizia Gattacceca**. Passionnée de théâtre et de chant, grande actrice du *riacquistu*, cette artiste complète a contribué, dès le milieu des années 1970 à dynamiser la poésie et l'art de la composition. C'est en l'église qu'elle nous invite à goûter à son univers fait d'accents parfumés et de sonorités légères, en interprétant les créa-

tions de ses albums *Senti a filetta* et *Meziornu*.

Enfin, le 12 août ce sont les belles voix d'**Anna Rocchi** (accompagnée de deux musiciens) et d'**Isulatine** qui s'envoleront en l'église de **Rusiu**.

Les chanteuses partageront ce moment fort en émotions : **Anna**, la passionnée, remarquée quelques années auparavant dans des groupes comme **Canta U Populu Corsu**, exprimera la "*fiamma nustrale*" de l'**Alturaghja** (titre de son album et montagne au-dessus de **Rusiu**) avec son timbre de voix, trésor de technique, de délicatesse et de maturité ; **Isulatine**, qui fête cette année ses 10 ans d'existence, vous transportera au gré de ses rêves de printemps et sèmera l'amour dans les cœurs (*Sogni D'Aprile* et *Sumena amore*) sur

femin'arte
l'art au féminin



9ore30 - 10 €
AOSTU 2009

09 : GHJUNCAGHJU
TEATRU PIGEON VOLE
LES DÉS MASQUÉS.

11 : SERMANU
PATRIZIA GATTACCECA.

12 : RUSIU
ISULATINE.
ANNA
ROCCHI.

Alta K ASSOCIU ISULATINE 06.08.76.22.17

fond de polyphonie corse.

A noter : *Femin'Arte* propose aux plus jeunes la possibilité d'utiliser le **Pass Cultura** et applique une politique tarifaire volontairement basse : les spectacles sont gratuits pour les moins de 10 ans et de 10 € pour tout public; le **Pass Femin'Arte** à 21 € permet d'assister aux trois spectacles (soit 7 € la place). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **06.08.76.22.17** ou **pauluparigi@aol.com**.

ENTRE PIERRES ET MÉTAUX

Marie Chauvet, créatrice de bijoux fantaisie haut de gamme, est venue s'installer à **Bastelicaccia** il y a un an, pour développer une activité qui, mariant avec art pierres et métaux, donne naissance à des pièces uniques vendues dans des boutiques ajacciennes et sur toute la **Corse**, ainsi que par internet (www.leseternellesdemarie.com). L'artiste se plaît ainsi à décrire son métier fait de passion : « *Observer les minéraux nous rapproche de la nature et nous fait comprendre ce que la vie recèle de merveilles. J'aime partir à la recherche de pierres semi-précieuses, les découvrir et les faire découvrir. La création de chacun de mes bijoux est une histoire d'amour.* » Au travers de sa marque, « **Les Eternelles de Marie C.** », **Marie Chauvet** propose, pour l'été 2009, des bracelets colorés « *chic et sport* » en cuir suédé avec des anneaux jaseron argent et des fermoirs en forme d'orchidée (fleur symbole de la marque), ou encore en forme de bouée. Durant toute la saison estivale, vous pourrez découvrir ces bijoux, et d'autres encore, tous les soirs sur le **marché d'Ajaccio**. Renseignements au **06 07 75 29 58**.



CE MOYEN-ÂGE QUI SE RACONTE À ALATA

Comme chaque dernier vendredi du mois, l'**Association Sportive et Culturelle de San Benedetto** reçoit une personnalité qu'elle a invitée pour aborder un sujet relatif à la **Corse**. Ce mois-ci (vendredi 31 juillet), c'est le professeur d'Histoire **Philippe Colombani** qui parlera d'un terroir au **Moyen-âge**, celui de la micro-région comprenant **Alata, le Picchio, Cardiglione, San Benedetto**. La rencontre débutera à 19h30 et se terminera vers 21h. L'entrée est gratuite. Le bar du « **Spazziu arena** », siège de l'association, sera ouvert au public à partir de 19h et durant la rencontre. Après celle-ci, le public aura la possibilité de dîner en compagnie de l'invité. La participation financière au dîner (réalisé et servi sur place, au stade) est fixée à 15 € par couvert. Pour cette dernière prestation, il faut s'inscrire en téléphonant à **Jean-Pierre**, au **06 84 26 60 15**. **A noter** : prochaine rencontre, vendredi 28 août, avec **Jean Callebaut** - président honoraire de l'**Amicale ajaccienne de philatélie**, collectionneur de renommée mondiale - qui consacrera son intervention à l'Histoire de la **Poste** et à la distribution du courrier pendant la deuxième guerre mondiale.



CÔTÉ CINÉMA, CHARLES MÉRÉ À L'HONNEUR

La Cinémathèque de Corse, membre associé de la FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film), poursuit son travail de valorisation du patrimoine cinématographique dont la manifestation **Cinémaffiche** est la principale vitrine. Une manifestation qui se décompose en plusieurs volets : une exposition, des projections, un ciné-concert et un catalogue.

Cette année, la 19^{ème} édition, qui réunit trois associations (**La Corse et le Cinéma**, **l'Aria**, et **Sorru in Musica**), invite le public à découvrir, dans ses multiples variations (théâtre, musique et cinéma), un drame corse de l'auteur et critique dramatique, Président de la **Société des Auteurs, Charles Méré** (1883-1990) : « **Les trois masques** ». Une histoire d'amour impossible entre un noble et une servante, histoire qui vire à la vendetta. Les trois versions cinématographiques de cette pièce - celle d'**Henry Krauss** en 1921, celle d'**André Hugon** en 1929, et l'adaptation

« **Corso tragique** », produite par **Pathé** en 1908 – font l'objet d'une exposition visible du **28 juillet au 30 septembre** à **Casa di Lume** via une série de photographies : photographies de tournage, de promotion, photographes... De 1908 (date de la création de la pièce) jusqu'aux années 30, les décors, les visages, les costumes, les éléments narratifs se croisent, se confondent ou se confrontent. **A noter** : mardi 28 juillet, en partenariat avec le **Festival Sorru in Musica**, un ciné-concert (dirigé par **Bertrand Cervera**) accompagnant le film muet d'**Henry Krauss**, sera donné avec

l'orchestre **Paris Classik**, en ouverture de **Cinémaffiche 19**, toujours à la **Cinémathèque de Corse** à **Porto-Vecchio**. Par ailleurs, du **9 au 14 août**, la pièce « **Les trois masques** » est au programme des ateliers théâtraux de **l'Aria**, dans le **Giussani**, sous la direction de **Nathalie Becue-Prader**.

3 artistes pour une expo à Porto-Vecchio

Benjamin Chasselon, Christine Barrès, Nathalie Decoster : trois artistes à découvrir, au **Bastion de France** jusqu'au 9 août. Le premier vit et travaille à **Marseille**, une ville dont il ne cesse de s'inspirer :

« *Au coeur de la vie quotidienne la beauté est là, à extraire, à connaître, à brandir au-dessus des différences, des distances, des transparences. Au coeur des plages marseillaises, cette beauté règne, rassurante, opaque... comme un coup de foudre* ».

Christine Barrès, elle, qui est exposée jusqu'en **Californie**, vit et travaille à **Rodez**. Engagée dans l'abstraction, avec pour format essentiel le carré et pour lignes de mire la couleur, le rythme et la matière, son œuvre est énergique, impulsive et haute en couleurs, nous faisant partager l'optimisme de l'artiste.

Enfin, **Nathalie Decoster** vit et travaille à **Paris**. Ses sculptures en bronze qui, souvent, jouent avec des matériaux de récupération, nous racontent des histoires philosophiques ou humoristiques universelles.

Ce sont des âmes en équilibre, des hommes et femmes qui courent après le temps perdu et nous renvoient avec une pirouette à nos angoisses d'êtres modernes. La pureté des lignes se met là au service d'une oeuvre profondément humaine douée d'une grande puissance d'expression.



LA NATURE DE L'ART DANS LE CAP

Pour la 4^{ème} année consécutive, les associations **Formidables peintres**, **Campa in Cagnanu** et **Piantemu in Cagnanu** ont accueilli des artistes corses et marseillais à l'occasion du festival d'arts **Singulièrement brut** auquel l'hôtel **Le Caribou**, à **Porticciolo**, a encore une fois offert ses jardins et son parc **Bot'Art**. Au programme : performances artistiques en direct, concert, pièce de théâtre, déjeuner-débat et exposition décalée autour de la Formule I, avec **Jean-François Galéron**, photographe de Grand Prix. **Singulièrement brut** a ainsi fait place aux artistes, plasticiens et musiciens qui ont mis leur talent à rude épreuve en créant sur place et avec les matériaux locaux des oeuvres durables et éphémères exceptionnelles. Mais le festival ne s'arrête pas là. Tout au long de l'été, l'exposition reste visible, et ceci jusqu'au 31 août (entrée libre). Plus d'infos sur la toile : www.landarts.fr / www.lecaribou-corse.com.



Sur la toile

À SAINT-FLORENT

Entre « **Lumières d'été** » et « **Rose d'un soir** », **Guillemette Mazenc-Lenziani**, hier professeur de dessin et aujourd'hui sociétaire de la **Société Nationale des Beaux Arts**, pose son

pinceau sur la toile, pour y coucher ce qu'elle voit des paysages et de la matière, de la pluie ou de ce temps avant l'orage, des êtres allant et venant. Dans sa peinture, comme l'a dit le journaliste **Dominique Mondoloni**, « *l'île est présente et identifiable, mais restituée dans la synthèse d'impressions et de couleurs où la réalité cède le pas à une vérité plus féconde* ». Cette peinture-là, chaleureuse et apaisante, est visible à **Saint-Florent** durant tout l'été, puisque l'artiste, diplômée de l'**Ecole Nationale des Beaux Arts de Bourges**, médaillée de la **Société Académique Arts-Sciences-Lettres de Paris** et distinguée cette année par la médaille d'honneur et du mérite de la **Fédération des peintres et sculpteurs de France**, expose rue de la **Cathédrale**, dans la galerie portant son nom. Une exposition qui en cache d'autres, comme dernièrement au **Carrousel du Louvre**, à **Paris**. Pour un aperçu de l'oeuvre, voir www.mazenc-galerie.com.

SARI-SOLENZARA : Plan Canicule 2009

Dans le cadre du plan départemental de prévention contre la canicule de l'année 2009, il est prévu de recenser les personnes fragiles, âgées ou handicapées de la commune. Ce recensement permettra une intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence instauré par la loi du 30 juin 2004. Vous pouvez vous inscrire à la mairie annexe et obtenir plus de renseignements au **04 95 57 40 05**.



SERRA-DI-FERRO : Programme des Festivités

Au village les festivités qui ont débuté le vendredi 17 juillet avec les «*voix de l'émotion*» se poursuivent le lundi 27 juillet avec «*Santavuglia*», les polyphonies féminines, en l'église de Serra-di-Ferro. Le 4 août c'est en l'église de Pietra-Rossa que les «*voix de l'émotion*» enchanteront le public. Le Mercredi 12 août, «*Cinqui so*» sera à 21 heures en l'église de Serra-di-Ferro. Antoine Tatic sera accompagné de sa guitare magique le jeudi 20 août à 21 heures en l'église de Serra-di-Ferro. L'église de Porto-Pollo reçoit pour finir, le 24 août, le groupe de polyphonies féminines «*Santavuglia*».



SARROLA-CARCOPINO : Tournoi de sixte

L'associé Ricordu Filippu Gianelli organise les samedi 25 et dimanche 26 juillet prochains un grand tournoi de sixte dans le village. 6100 euros de prix seront partagés entre les participants. Parmi les lots proposés, pour les vainqueurs, 7 X box 360, des jeux pour la console, 7 t-shirts et des trophées. Le deuxième prix est constitué de 7 téléviseurs LCD, 7 tee-shirts, et de trophées. Le troisième prix se compose de 7 appareils photos numériques. L'engagement est fixé à 110 euros par équipe. Réservations au **06 22 12 83 97**.



MARIGNANA : Programme de l'association Scopre

La fin du mois de juillet sera riche pour l'association Scopre qui propose :

Le Samedi 25 juillet de 21 heures à minuit, un grand bal patronal rétro, et après minuit un bal disco.

Le dimanche 26 juillet à 11 heures : messe chantée et à 21 heures, procession suivie d'un grand bal.

Du vendredi 24 juillet au dimanche 9 août (salle Casa culturale è suziale) : exposition de peinture de **Laurence Consavela**.

Du 29 au 31 juillet, de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures : **Christian Andréani** de **Caramusa** pour un stage découverte et pratique de la musique et du chant corses. Tel : **04 95 21 19 70**.



LECCI : Exposition de peinture

La municipalité de Lecci vous convie à l'exposition des œuvres de **Janine Giumetti** et **Jean-Louis Aletti** qui présentent leurs travaux dans les salons de l'hôtel de ville. Vous pourrez voir ces travaux du 17 au 31 juillet dans le village après le vernissage qui s'est déroulé le vendredi 17 juillet en présence du maire et de son conseil municipal.

Et Aquagym, relaxation

Une séance de relaxation de groupe est mise en place tout l'été sur la **plage de Saint Cyprien**, vers 19 heures 30 chaque lundi soir sur la gauche du **Why Not Beach**, ainsi que le mardi à 11 heures 30. Une séance d'**Aquagym** est également prévue tous les mardis et vendredis à 10 heures 30 au même endroit.

SOTTA : Horaires d'été de la mairie

Le maire de Sotta vous informe des horaires de la mairie pour la période estivale. Les bureaux seront ouverts de 7 heures 30 à 13 heures 30 jusqu'au 28 août.



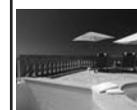
SAN-NICOLAO :

Circulation réglementée

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la route départementale 330, appelée plus communément **route de la Corniche**, entre **San-Nicolao** et **Santa Maria Poghu**, est interdite à la circulation pour les véhicules de plus de 3,30 mètres. Les véhicules ne respectant pas cet arrêté pourront être verbalisés. Cette réglementation s'applique jusqu'à nouvel ordre.



PIEDIPARTINU : Piscine ouverte pour l'été



La commune de Piedipartinu vous informe de la réouverture pour la saison estivale de la piscine «*L'onda*». Vous pourrez vous y rendre tous les jours de 11 heures à 18 heures sauf le lundi et le vendredi. Les informations nécessaires s'obtiennent au **04 95 35 18 12**.

PIANA : Plan Canicule

Le maire de Piana vous informe de la mise en œuvre du plan canicule 2009 qui permettra aux personnes âgées et handicapées de la commune de recevoir régulièrement la visite des services municipaux. Les personnes souhaitant être inscrites sont priées de communiquer leur nom aux services de la mairie dans les plus brefs délais.



GUAGNO : Une centenaire heureuse



Le 22 juin 1909 naissait à **Guagno Village Marie-Madeleine Poli**. Le 26 juin dernier au village, la municipalité, les parents et les amis de cette ancienne institutrice ont fêté ses 100 bougies. La doyenne du village a remercié vivement tous ceux qui ont participé à la petite fête donnée en son honneur. Elle a été très touchée par les marques d'affection de ses amis et de ses proches.

TARAVO : Conteneurs déplacés

Des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement sur la commune de **Petro Bicchisano** sont en cours. Les conteneurs et les points de ramassage des déchets pourraient être déplacés pour faciliter la collecte.



MONACCIA D'AULLÈNE : Ramassage des encombrants



Le ramassage des encombrants cesse durant les mois de juillet et août sur la commune de **Monaccia d'Aullène**. Rendez-vous à la rentrée pour retrouver ce service mis en place au plus près des citoyens.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

20

C.E.C.I.

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 33 000 euros
Siège de la liquidation : 22 rue Del Pellegrino
20090 AJACCIO
R.C.S. AJACCIO B 480 681 675

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er juillet 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Jean NICOLAI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Immeuble Caravelle II, Quai Pascal Paoli, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à AJACCIO (20090), 22 rue Del Pellegrino, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention RCS Ajaccio.

Pour avis

01

KALLISTE NUMERIQUE

SARL au capital de 15.245 euros
Siège social : Route de Mela
Muratello - 20137 Porto-Vecchio
434 279 303 RCS Ajaccio

L'AG Mixte du 30/06/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au Lotissement Michel Ange, ZI de Baléone, 20167 Afa, à compter du 30/06/2009.
Mention au RCS d'Ajaccio.

03

I MUVRONI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : Domaine de Solenzara
20145 Sari Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara du 17 juin 2009, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 30 juin 2009, bordereau 223, case 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : I MUVRONI
Siège social : Domaine de Solenzara, 20145 Sari Solenzara.

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerces liés au tourisme, notamment résidences de vacances, restaurants, snacks, glaciers ainsi que toutes prestations hôtelières et services s'y rattachant.

Durée : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.500 euros
Gérance : M. LUCCHINI Toussaint Albert.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance

23

PRO-SERVICES

SAS AU CAPITAL DE 40 000 €
Z-I DE TAVARIA
20110 PROPRIANO
RCS AJACCIO : 337 742 720 (86 B 80)

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, la collectivité des actionnaires a décidé, à compter de ce même jour :

* de supprimer les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants,

* de nommer en qualité de « Directeur Générale », Monsieur Jean GIRASCHI, né le 13 août 1939 à Zonza, de nationalité française, demeurant 20110 PROPRIANO – Pont d'Arena Bianca,

* D'augmenter le capital pour porter celui-ci à la somme de 150 000 €, par incorporation d'une partie des réserves. L'évaluation de la valeur nominale des actions passe unitairement à la somme de 300 €.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion

24

FIN LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce à l'enseigne "LE LIDO" de débit de boissons licence 4, restaurant, snack, sis à Plage de Calvi, 20260 Calvi, immatriculé au RCS Bastia sous le numéro 692 004 278 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 13 juin 2004, par la SARL IMMOBILIERE LA GALANDE dont le siège est situé Route de la Mer, 20260 Lumio, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 692 004 278 à la SARL LE LIDO dont le siège est situé Plage de Calvi, 20260 Calvi, immatriculée au RCS Bastia sous le numéro 488 687 229, a pris fin d'un commun accord à la date du 1er mai 2009.

Pour insertion

09

OPTIQUES NERI

SARL au capital de 8.000 euros
porté à 44.000 euros
Siège social : 99 cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 485 179 766

Par décision du 12 juin 2009, l'associé unique a décidé :

- une augmentation du capital social de 4.000 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société,

- une augmentation du capital social de 32.000 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 8.000 euros

Nouvelle mention :
Capital social : 44.000 euros.

Pour insertion,
Le gérant

19

Société Civile Professionnelle dénommée

"Jean-François MATIVET

et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 29 juin 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises, le 8 Juillet 2009, B° 2009/425, Case N° 2, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : L'OSTERIA
Siège : GROSSETO PRUGNA (20166) PORTICCIO, les Jardins des Marines de Porticcio, N° 29.

Durée : 99 ans.

Objet : Acquisition, administration, gestion et location de tous biens immobiliers.

Capital social : 1.000€.

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérant : Mr RICCI Jean-Charles, demeurant à PORTICCIO 20166, les Jardins des Marines de Porticcio.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes.

Toute autre transmission est soumise à agrément préalable.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention

Me Jean-François MATIVET, Notaire

02

FED CONSULTING

SARL au capital de 2.000 euros
Siège social : 23 Chiappa Bella
Village de Molini - Albitreccia
20166 Porticcio

Aux termes d'une AGO en date du 30 juin 2009, il a été décidé la nomination en qualité de co-gérante de Mme Christine BUCCI, demeurant 23 Chiappa Bella, Village de Molini, Albitreccia, 20166 Porticcio, à compter du 1er juillet 2009.

Pour avis,
La gérance

07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 mai 2009, il a été constitué une société présentant les dispositions suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SEPI

Siège : Résidence Isolaccia à Taglio Isolaccio 20230.

Objet : Toutes opérations immobilières de rénovation, construction, prise de participations tant en France qu'à l'étranger dans le cadre de programmes immobiliers neufs ou en réhabilitation.

Ainsi que la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, des biens réalisés.

Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1.000,00 euros

Gérance : Jean Dominique CAVALET-TO, au siège de la SCI.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Porto-Vecchio en date du 09/07/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI VETTA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : c/. FILIPPI Félicien, Vetta, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : L'acquisition d'un terrain à bâtir, aménagement et construction sur ce terrain, viabilisation du terrain en lots destinés à la vente. Vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions.

L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution des garanties y relatives. Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas dispositions des articles L.211-1 et suivants du code de la construction et de l'attribution. En vertu de l'article L.211-1 dudit code, les immeubles ne peuvent être attribués en tout ou en partie en jouissance ou en propriété, aux associés en contrepartie de leurs apports. Ceci à peine de nullité de l'attribution.

Capital : 500 euros

Durée : 50 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.

Gérance : M. FILIPPI Félicien demeurant Ld Vetta, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

Pour insertion,
Le gérant

29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 10 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : KU.DE.TA

Siège social : Bastia (Haute-Corse), Villa Rita, Quartir Giambelli.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 200 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Gérance : - M. François COLOMBANI, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Villa Rita, Quartir Giambelli.

- Mme Rebecca FERRALI, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 4 rue du Dragon.

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet
ou le gérant

10

**SOCIETE DE BRICOLAGE ALERIA
SBA TADDEI**

au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Caterraggio - Aléria
20270 Aléria
RCS Bastia 405 393 596 (96 B 110)

Suivant décision de l'associé unique du 30/06/2009, la dénomination sociale a été modifiée comme suit : SBA GUILY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention RCS Bastia.

11

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

LILI PAUL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Route d'Agliani - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 7 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LILI PAUL
Siège : Route d'Agliani, 20600 Bastia.
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10.000,00 euros
Objet : L'exploitation, la construction, la gestion de toutes activités dans le domaine des énergies renouvelables, notamment de type photovoltaïque.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. André BERTONCINI, demeurant Résidence Vela d'Oro, 20200 Ville di Pietrabugno.
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Présidente

35

**CENTRE DE RESERVATION
TOURISTIQUE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : Domaine d'Anghione
20213 Castellare di Casinca (Haute-Corse)
319 722 625 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2009, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2009, de Castellare di Casinca (Haute-Corse), Domaine d'Anghione, à Immeuble les Casinca, Querciole, 20213 Sorbo Ocagnano (Haute-Corse).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Immeuble les Casinca, Querciole, 20213 Sorbo Ocagnano (Haute-Corse). Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal

12

COMMUNE DE CROCE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Marché des services passé sous forme de procédure adaptée
(Article 28 du code des marchés publics)

Identificateur de l'organisme qui passe le marché :

Commune de CROCE 20237

Objet du marché : Réhabilitation d'un appartement situé dans le bâtiment communal, au 1er étage.

Critères de sélection des offres :

- 1e prix
- 2e délai

Date limite de remise des offres : 30 Juillet 2009 à la Mairie de Croce 20237.

Renseignements : MAIRIE DE CROCE : Les mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Tél. 04.95.39.27.52 - Fax : 04.95.39.20.45

Date d'envoi : 9 juillet 2009

Le Maire,
Marie STRA

25

M.R. CITOLLEUX

Avocat au Barreau du Bastia
Rés. le Clos Les Oliviers - Bt. A
20220 L'île Rousse
Tél. 04.95.44.46.48 - Fax : 04.95.44.46.53

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte SSP du 16 juillet 2009, enregistré à Bastia le 16 juillet 2009, bord. 2009/743 case n° 3, la SARL EMANUELLI PHOTO, RCS de Bastia n° B 384 473 195, siège Rue Général Graziani, 20220 l'île Rousse, a vendu à la SARL LABO PHOTO 2B, siège social est sis rue des Frères Arena, 20220 l'île Rousse, RCS Bastia n° B 512 899 543, un fonds de commerce de vente d'appareils, accessoires, pour photographie amateur ou professionnels, de comptoir de travaux photos, de matériels électriques, développement photo, studio, vente de matériel cinématographique, de son, de cassettes vidéo et audio, disques compacts, exploité à l'île-Rousse (20220), Avenue du Général Graziani, sous l'enseigne actuelle "EMANUELLI PHOTO" comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds, à compter du 1er juillet 2009.

Prix : 50.000 euros - **Eléments incorporels** 47.500 euros - **Eléments corporels** : 2.500 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M.R. Citolleux, Avocat, au Barreau de Bastia, demeurant Résidence Clos des Oliviers, Bât. A, 20220 l'île Rousse.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

33

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 12/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : MCM

Siège social : Ajaccio (Corse-du-Sud), Centre Commercial des Salines

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 70 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2.000 euros

Montant des apports en numéraire : 2.000 euros.

Gérance : Mme Maria do ce DE CASTRO MOREIRA, demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud), Résidence Empire, Bât. F2, avenue Maréchal Lyautey.

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet

34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 29/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : BISCUITERIE JOSEPHINE

Siège social : Ajaccio (Corse-du-Sud), Centre Commercial des Salines, n° 16.

Objet : La fabrication et la vente de bûgnets, de frappes et de biscuits corse. La fabrication et la vente de tous produits de biscuiterie et de confiserie corse.

Et plus généralement la vente de produits du terroir corse.

L'exercice de ce commerce tant en magasin que dans le cadre d'un marché, d'une foire ou d'une fête.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.500 euros

Gérance : M. Jean Gérard AIUTI, demeurant à Mezzavia (Corse-du-Sud), Résidence Acqualonga, Bât. C.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal

32

Mme CAITUCOLI né AUDEBRAND, demeurant RN 193, (20163) Tavera, locataire-gérante du RESTAURANT DES HALLES, sis au 4 rue des Halles (20000) Ajaccio, Siren/Siret 344 620 729 00071 (location-gérance cédée par M. Guy FENOCCHI) informe officiellement que cette location-gérance, prise en date d'effet du 10 octobre 2005 a cessé à partir du 30 novembre 2005. Mme CAITUCOLI informe donc officiellement, par cette annonce, sa radiation au registre du commerce d'Ajaccio en date du 30 novembre 2005.

14

**SANTA REGINA
IMMOBILIER SARL**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 20218 Morosaglia
Pont de Castirla - Ponte Leccia
447 478 777 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E. du 13 juillet 2009, la collectivité des associés a nommé M. PUJOL Patrick, demeurant au 43 avenue des Perdrix, à Saint Maure des Fosses (94), en qualité de gérant de la société à compter du 13 juillet 2009, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. PIERRAGGI Paul.

L'article 41 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr**L'information légale
sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,89€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appl + 0,337€ TTC/mn

30

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mai 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : PAUSE COIFFEE

Capital : 171.000 euros divisé en 1.710 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lieu-dit Porcelone, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

Objet : La société a pour objet : L'exploitation d'un salon de coiffure, l'achat et la vente d'articles de coiffure et de bijoux.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : MM. VERLAY David et COSTANTINO Christophe sont désignés statutairement gérants sans limitation de durée autre que celle de la société. RCS d'Ajaccio.

Pour avis

31

AVIS D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 27 mai 2009, MM. VERLAY David et COSTANTINO Christophe ont apporté à "PAUSE COIFFEE", société à responsabilité limitée en formation, au capital de 171.000 euros, dont le siège est domicilié Lieu-dit Porcelone, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio, un fonds artisanal de "salon de coiffure" exploité en société de fait depuis le 12 novembre 2007 à la même adresse, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 501 072 508, estimé à un montant de 171.175 euros. Cet apport est effectué moyennant l'attribution de 1710 parts de 100 euros chacune.

La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 16.486 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
le gérant

36

NET KALLISTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Marine de Bravone
20230 Linguizetta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Linguizetta du 4 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NET KALLISTE

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Marine de Bravone, 20230 Linguizetta.

Objet : Nettoyage de tous locaux, surfaces et matériels. Entretien espaces verts.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros

Gérance : PIMENTA Charles, associé unique, demeurant Marine de Bravone, 20230 Linguizetta, assure la gérance.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La gérance

16

Cabinet

BABLED FOATA PAGAND

Société d'Avocats au Barreau de Nice
57 Promenade des Anglais - 06000 Nice
Tél. 04.93.370.375

Suivant acte SSP en date à Bastia du 04/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière, régie par les dispositions du titre IX du livre 3 du code civil et par les textes d'application subséquents.

Dénomination : MONTE D'OGGIU

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

Siège social : Imm. Epicéas, Rés. Les Pins Parasols, Bd Benoite Danesi, 20200 Bastia.

Objet : L'acquisition, la propriété ainsi que l'administration de tous biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, en vue de leur exploitation et de leur gestion par bail ou autrement. La construction sur des terrains à acheter de tous immeubles commerciaux ou à usage d'habitation en vue de leur exploitation et de leur gestion par bail ou autrement. L'acquisition et la vente de valeurs mobilières, la gestion patrimoniale de portefeuille de titres et valeurs, fonds communs de placement, SICAV et placements, directement ou indirectement. L'acquisition par la société de tous titres de sociétés immobilières, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Georges MEONI et M. Marie Paule NAVARRA épouse MEONI demeurant à Bastia, Imm. Epicéas, Rés. Les Pins Parasols, Bd Benoite Danesi, ont été nommés co-gérants pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées, à d'autres personnes qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Pour avis,
et mention

17

LEVA

SARL au capital de 30.000 euros
porté à 44.040 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 422 128 884

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12/06/2009 a décidé et réalisé une augmentation de capital social d'une somme de 14.040 euros, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, afin de le porter à 44.040 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance

28

SAS ARDIS

Société par Action Simplifiée
Au capital de 38.000,00 euros
Siège social : 80 Campi - 20220 Aregno
RCS Bastia 452 585 557

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Il résulte de l'assemblée générale du 10 juillet 2008 : M. BENZONI Joseph a été remplacé par M. DOTTORI Joseph.

27

AMBULANCES A CANONICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Villa Maestracci - 20290 Lucciana
434 700 613 RCS Bastia

Suivant acte SSP en date du 20 juin 2009, relatif à la cession de 250 parts sociales de M. Geronimi Jean Marc à Mme Pasqualini Flora et, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 juin 2009, a donc modifié l'article 7 de ses statuts, savoir :

Article 7 - Capital social :

Apport en numéraire seulement : Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq cents (7.622,45 euros), il est divisé en 500 parts sociales de 15,25 euros chacune.

Attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties de la manière suivantes :

- à Mme Flora Pasqualini

Cinq cents parts numérotées de 1 à 500 inclus soit 500 parts.
Le dépôt légal sera effectué au registre du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Mme Vincensini Carole

26

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI DEVOTA

Siège : c/ Georges Dion Delobre, 12 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia.

Objet : La société a pour objet : la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de sa vente en totalité ou par fraction.

Durée : 99 ans

Capital : 400 euros

Apport en numéraire : 400 euros

Gérance : M. Dion Delobre Georges, 12 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia.

Cession de parts : Libre en associés et leurs ascendants, descendants et conjoints, soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

13

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SCI

Dénomination : LES CHENES

Siège : Lieu-dit PRECOJO - 20600 FURIANI.

Objet : La construction sur le terrain dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte.

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Capital : 15.000 euros.

Gérance : Monsieur André BALBI, demeurant 36 Cours Napoléon à AJACCIO (Corse-du-Sud).

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants directs du cédant (enfants, petits-enfants).

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

37

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : HOLDING BOISSONS DE CORSE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Route de la Marana, 20600 Furiani.

Objet : Tant en France ou à l'étranger : La prise de participations ou d'intérêts sous quelque forme que se soit, notamment par achat, souscription, apport, fusion, de toutes valeurs mobilières et biens mobiliers dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale, nouvelle ou déjà existante, de nationalité française ou étrangère.

La gestion financière de tous les produits et revenus de ses participations notamment tous placements financiers ou toutes nouvelles prises de participations dans toute autre société qu'il appartiendra et la réalisation de tout service pour le compte des participations.

L'achat ou la vente de ces participations. D'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

Capital : 20 euros

Durée : 99 ans

Président : M. Vincent TREMEGE, né le 27 novembre 1953 à Clamart (92), de nationalité française, demeurant 13 rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

44

Etude de Me Jean CRUCIANI

Notaire
Place Paoli - 20220 Ile-Rousse
Tél. 04.95.60.05.92

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : FIRROLONI Jean-Paul et BERGIER Ariane, Jany, Louise, demeurant à Belgodère (20226), Quartier la Rimessa.

Nés respectivement :
- à Belgodère (20226), le 30 septembre 1959,

- à Gardanne (13120), le 26 novembre 1959.

Mariés sans contrat à Pigna (20220), le 28 avril 1984.

Information concernant la modification du régime matrimonial : Adoption du régime de la séparation de biens.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jean CRUCIANI, notaire à Ile-Rousse, le 11 juillet 2009.

Informations concernant l'opposition : Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jean Cruciani, notaire à Ile-Rousse.

Pour avis et mention,
Me Jean Cruciani, notaire

48

Les associés réunis en date du 30/06/2009 de la SCI GAAN dont le siège social est à Calvi, rue Albert 1er Prolongée, au capital de 1.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 492 932 595 ont décidé de nommer aux fonctions de co-gérants M. SAVELLI Jean-Baptiste et Mme SAVELLI Marie-Françoise demeurant avenue Christophe Colomb à Calvi en remplacement de Mme Gabrielle GAILLOT née SAVELLI et de Mlle Antonella SAVELLI.

45

PI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : LIEU DIT MUGIOLERE
20100 GIUNGHETO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GIUNGHETO du 30 JUIN 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : P1,
Forme : Société Civile Immobilière,
Siège social : Lieu dit MUGIOLERE – 20100 GIUNGHETO

Objet social : l'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tout bien immobilier et de tout produit s'y rattachant,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 Euros,
Gérance : Monsieur Jean Luc PIERETTI, demeurant Lieu dit Mugiolere, 20100 GIUNGHETO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance

46

Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16 juillet 2009, la société CYSTE, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à Borgo Revincio, 20290 Borgo, immatriculée sous le numéro 494 184 500 RCS Bastia a, en sa qualité d'associée unique, pris acte de la transmission universelle du patrimoine de la société SARL "A ROTA", société à responsabilité limitée en liquidation, au capital de 15.244,90 euros dont le siège est Lieu-dit Revincio, 20290 Borgo, immatriculée sous le numéro 388 006 173 RCS Bastia, par suite de la réunion de toutes les parts en une seule main.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SARL "A ROTA" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

55

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date à Sartène du 19 mai 2009, la location gérance de fonds de commerce de "tous travaux immobiliers comprenant notamment la construction, l'agencement et la rénovation de tous bâtiments et ce comprenant tous les corps de métier d'une entreprise générale, tous travaux publics et généralement toutes opérations se rapportant à l'objet social" sis et exploité 2 rue Jean Nicoli, Immeuble San Petru, 20100 Sartène, consentie par M. Pierre Gori demeurant à Sartène (20100), Hôtel des Roches à la société PIERRE GORI ENTREPRISE S.P.G.E, dont le siège social est situé 2 rue Jean Nicoli, Immeuble San Petru, 20100 Sartène, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 114 561 a été résiliée à compter du 19 mai 2009.

Pour avis

50

TARIMACASI-CORSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 600 euros
Siège social : 53 Lot Simonpoli - Travo
20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2009, il a été constitué sous la dénomination sociale TARIMACASI-CORSICA une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 53 Lot Simonpoli, Travo, 20240 Ventiseri.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Import, export, conseil, recherche, prospections, développement, commercialisation ambulante et sédentaire d'objets de décorations et d'aménagement de l'habitat, articles de Paris et généralement, toutes opérations et objets pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Le capital social s'élève à la somme de 600 euros, il est divisé en 600 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : M. Laurent CALIPPE demeurant à Perpignan 66000, 1427 Chemin du Mas Liaro, est désigné en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
M. Calippe Laurent, gérant

51

CABINET DE MAITRE LYRIA OTTAVIANI

18 Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.10.42 - Fax : 04.95.32.28.63

Suivant acte sous seing privé en date du 10 juillet 2009, enregistré à Bastia le 10 juillet 2009 (bordereau n° 2009/733, case n° 2), il a été constituée une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CABINET DE KINESIOTHERAPIE DU FANGO

Siège social : 20 Immeuble Pascal Paoli, route de Ville, 20200 Bastia.

Objet : Mise en commun de tous moyens matériels utiles à l'exercice de la profession de ses membres.

Durée : 99 années

Capital : 300 euros

Gérance : M. Marc ANGELINI, demeurant à Santa Severa, 20228 Luri.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

52

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 30 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ALEXANDRA

Siège social : Calvi (Corse), 13 Bd Wilson

Objet : Traiteur, charcuterie, boucherie

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 200 euros

Gérance : Pierre André MORETTI, demeurant à Calvi (Corse), Chemin de Cappuccino.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal

43

Maître Antoine GRIMALDI

Notaire soussigné, associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI", titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Bastia (Haute-Corse), 2 rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à Bastia, le 02/06/2009, il a été apporté à la SCI PASCAL PAOLI, ayant son siège social à San Nicolao (20230), Moriani Plage, Résidence Pascal Paoli, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 445 219 389, par M. BIOLCHINI Daniel Dominique, né à San Nicolao (Haute-Corse), le 17 décembre 1936, demeurant à San Nicolao (20230), Moriani Plage, associé de la SCI PASCAL PAOLI, un immeuble situé à San Nicolao (Haute-Corse), Lieu-dit "Moriani Plage", cadastré section A n° 1520. Cet immeuble est évalué à quatre cent soixante-quinze mille (475.000) euros. Le capital social est porté à la somme de cinq cent soixante cinq mille cent euros (565.100 euros).

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI, notaire

15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : EN.JEU FURIANI

Siège social : RN 193, Espace Tamburini, 20600 Bastia.

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : l'activité d'entreprise de crèche, la création, la gestion et la mise à disposition des structures multi-accueil pour enfants et adolescents, (le conseil en matière d'étude de projet de type crèche, garderie, centre de loisirs), à l'intention des entreprises de tout type, des collectivités et de particulier. La mise à disposition des structures de la société et de son savoir faire en la matière. Tout service à destination des entreprises, des collectivités et des particuliers.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. ASTEGIANI Arnaud Christian demeurant Les Vallons de Borgo Cervello, 20290 Borgo.

Immatriculation au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis

05

SW CONSULT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 euros
Siège social : Hameau de Poggio
20230 Poggio Mezzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Poggio Mezzana du 1er juillet 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SW CONSULT

Siège social : Hameau de Poggio, 20230 Poggio Mezzana.

Objet : Consultant, intermédiaire de services et courtage dans le secteur des énergies.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10 euros

Gérance : M. William Henri Jean Paul REMY, demeurant 82 Impasse de la Sarriette, 83100 Toulon.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance

54

Maître Jean-Yves GRIMALDI

Notaire soussigné, associé d'un Société Civile Professionnelle dénommée "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI", titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Bastia (Haute-Corse), 2 rue Chanoine Colombani.

SCI CHIARA MARIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 20200 Ville di Pietrabugno
Chez Monsieur BRICOLAGE - SARL SBS
N° de Siren 442 963 310
RCS Bastia

CLOTURE DE LIQUIDATION

M. Gilbert GIANELLI et Mme Marie Claire BARTOLI, agissant en qualité de liquidateurs, déclarent que la liquidation de la société dont la dissolution a été décidée aux termes d'une assemblée générale le 9 juin 2009, et publiée dans ce même journal, le 19 juin 2009, a été clôturée le 30 juin 2009, suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion, enregistrée à la recette divisionnaire de Bastia, le 6 juillet 2009, bordereau 2009/720, case n° 4. Le dépôt des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Bastia.

Pour avis,
Les liquidateurs

40

2A2B

SARL au capital de 17.515,20 euros
Siège social : 30 Cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 442 702 361

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 30 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, à Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia (commune d'Ajaccio), à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance

41

VILLA RAFFAELLA

Au capital de 1000 euros
Siège : Rue Albert 1° Prolongée - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2009, à Calvi, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI VILLA RAFFAELLA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Rue Albert 1° Prolongée, 20260 Calvi.

Objet : Acquisition d'un terrain à bâtir en vue de l'édification d'un immeuble sur la commune de Calvi section AL n° 149, route de Pietramaggiore, Lieu-dit Stagnone, et sa vente par lots.

Durée : 10 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros

Gérance : La SNC "CASA CORSA CONCEPT", 5 place de l'Eglise à Calenzana 20214, représentée par M. Jean Baptiste Savelli né le 06/03/1951, demeurant Villa Savelli, avenue Christophe Colomb à Calvi 20260.

Clause relative aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales pour tous les aures cas.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

La gérance

77

P.V.B

Société d'Avocats
215 Rue Samuel Morse
34000 Montpellier

L.B. CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 euros
porté à 16.500 euros
Siège social : Rascamone - 20245 Galéria
489 146 217 RCS Bastia

**AVIS D'AUGMENTATION
DU CAPITAL ET DE TRANSFORMATION**

Par décisions unanimes des associés en date du 12 juin 2009 :
- il a été décidé et réalisé une augmentation du capital social de 15.000 euros par apports en numéraire,
- il a été décidé, en statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du code de commerce, la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 16.500 euros suite à l'augmentation du capital relatée ci-dessus. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. M. Bernard LUCIANI, gérant, à cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : **Président de la société** : M. Bernard LUCIANI, demeurant Chemin de Pecaïs, 30220 Aigues Mortes.

Pour avis

59

LA CASINCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 13 avenue Emile Sari
20200 Bastia
384 474 318 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Antoine COLOMBANI et a nommé en qualité de nouveau grant statutaire Mme Véronique FRANCESCHETTI, demeurant 39 rue César Campinchi, 20200 Bastia, pour une durée illimitée. L'article XII - Gérance des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Véronique FRANCESCHETTI a été substitué à celui de M. Antoine COLOMBANI.

La gérance

57

CAMPO META

Société Civile Particulière
Au capital de 97.567,37 euros
Siège social : Route Nationale 193
Furiani - 20600 Bastia
RCS Bastia D 443 706 817

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009 a décidé de transférer le siège social :
- du : Route Nationale 193 - Furiani - 20600 Bastia,
- au : Route Nationale 193 - Lieu-dit Bevinco - 20620 Biguglia.

Le gérant

04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Santo Pietro du 1er juillet 2009, enregistré à Bastia, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GHJULIA
Siège social : Santo Pietro di Tenda (20246), c/. Jean-François VOLELLI, Santo Pietro di Tenda.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exploitation d'un domaine agricole connu sous Suareccia et situé sur la commune de Biguglia.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et plus spécialement l'élevage et la vente des animaux, l'alimentation étant assurée essentiellement avec les produits de l'exploitation complétée éventuellement par des produits acquis.

Capital : 1.000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée : M. Yves VOLELLI, demeurant à Casta par St Florent Bastia 20217.

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective ordinaire.

Pour avis,
la gérance

39

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de l'EUURL FLAMINIA, au capital de 10.000 euros. **Siège social** : 8 av. Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio. **Objet** : création et commercialisation de produits cosmétiques et parfums. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. **Gérant** : M. Pascal COGGIA demeurant 8 av. Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio, nommé pour une durée indéterminée.

78

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : AL SERVICES
Capital social : 32.900,00 euros

Siège social : Lieu-dit Listrella, 20220 Monticello

Objet social : Travaux d'installation électrique dans tous types de locaux.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Apport en nature : L'associé, Arnaud LEDRICH a fait apport de son fonds immatriculé à la Chambre des Métiers de Bastia sous le numéro 442 765 863 00018. Fonds artisanal évalué par un commissaire aux apports à la somme de 32.900,00 euros dont le rapport est joint aux statuts.

Gérance : M. Arnaud LEDRICH, né le 26 janvier 1975 à Metz (57), marié, demeurant Lieu-dit "Listrella", Monticello 20220, Haute-Corse.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

80

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : ROX
Capital social : 33.800,00 euros

Siège social : Lieu-dit "I Pioppi", 20220 Aregno.

Objet social : Travaux de revêtement des sols et des murs et plus généralement de maçonnerie.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apport en nature : L'associé, Hassene DEKHMOCHE a fait apport de son fonds immatriculé à la Chambre des Métiers de Bastia sous le numéro 451 532 352 00015. Fonds artisanal évalué par un commissaire aux apports à la somme de 33.800,00 euros dont le rapport est joint aux statuts.

Gérance : M. Hassene DEKHMOCHE, né le 14 mars 1966 à Raouched (Algérie), marié, demeurant Lieu-dit "I Pioppi", 20220 Aregno, Haute-Corse.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

47

**SARL D'EXPLOITATION
DE L'ESCALE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Penta Folelli
20213 Penta-di-Casinca
RCS Bastia 332 758 036

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire a nommé M. Sébastien ROMITI, demeurant Village de Borgo, 20290 Borgo, en qualité de gérant associé pour une durée illimitée en remplacement de M. Alain PASQUALINI.

La gérance

42

**Société Civile Immobilière
CABINET DU CENTRE**

Capital : 1.830 euros
Siège social : 4 Cours Henri Pierangeli
20200 Bastia

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 15 AVRIL 2009**

L'an deux mil neuf, le 15 avril, à 18 heures, les membres de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence du gérant. Sont présents ou représentés :

- M. Jean-Pierre, Blaise SIMONI et son épouse, Mme Marie-France, Marcelle BELHOMME, demeurant ensemble Villa "Cala Serena", 69 route du Cap, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota.

- M. Antoine, Jacques VALENTINI, demeurant Résidence "Le Bastio", Bât.C, route du Village, 20600 Furiani.

- M. Joseph, Antoine ORABONA et son épouse, Mme Marie-Laure LEONETTI, demeurant ensemble Résidence Rogliano, chemin de Montepiano, 20200 Bastia.

- M. Eric, Gérard, Henri MARMOUSET, demeurant 73 route de la Corniche, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota.

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant la totalité du capital social peut valablement délibérer. Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ordre du jour : Candidature au mandat de co-gérante de Mme Marie-France BELHOMME, épouse SIMONI, née le 7 septembre 1946 à Freteval (41), nationalité française.

Résolution : L'assemblée générale, après délibération, nomme Mme Marie-France SIMONI co-gérante de la SCI CABINET DU CENTRE à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

38

B. LEONELLI

Avocat
40 Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

A.C.T.A

(Application des Contrôles Automobiles)
SARL au capital de 400.000 euros
Siège social : Route de l'Usine à Gaz
Quartier Recipello - Bastia (20200)
RCS Bastia 342 163 987

**AVIS DE REDUCTION
DE CAPITAL**

Par délibération en date du 25/06/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 100 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 04/07/2009 l'assemblée générale extraordinaire des associés a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 25 juin 2009.

Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de trois cent soixante mille euros (360.000 euros) à la date du 25 juin 2009.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées.

Article 7 - Capital social : **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à la somme de quatre cent mille euros (400.000 euros), il est divisé en mille parts de 400 euros chacune réparties entre les associés en proportion de leurs apports.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante mille euros (360.000 euros), il est divisé en neuf cent (900) parts de 400 euros chacune réparties entre les associés en proportion de leurs apports.

Pour avis,
Le gérant

49

Les associés réunis en date du 30/06/2009 de la SARL 2C INVESTISSEMENTS dont le siège social est à Calvi, avenue Christophe Colomb, au capital de 8.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 479 859 308 ont décidé de nommer aux fonctions de gérant M. SAVELLI Jean-Baptiste demeurant avenue Christophe Colomb à Calvi en remplacement de Mme Marie-Françoise SAVELLI. D'autre part la SARL a été transformée en EUURL.

79

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : ANFRIANI
Capital social : 183.200,00 euros

Siège social : Lieu-dit "E Piane", 20225 Lavatoggio.

Objet social : La société a pour objet les travaux de maçonnerie générale et les gros oeuvres du bâtiment.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apport en nature : L'associé, Joseph ANFRIANI a fait apport de son fonds immatriculé à la Chambre des Métiers de Bastia sous le numéro 379 568 595 00035. Fonds artisanal évalué par un commissaire aux apports à la somme de 183.200,00 euros dont le rapport est joint aux statuts.

Gérance : M. Joseph ANFRIANI, né le 8 janvier 1970 à Bastia (2B), célibataire, demeurant Lieu-dit "E Piane", 20225 Lavatoggio, Haute-Corse.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345
20297 Bastia Cedex

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION

64

LJ 4150881 - CERA EUROL

Activité : Location de tous biens meubles et immeubles recherche et expérimentation à caractère scientifique
RCS Bastia 950 356 402 - 89/B/229

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION
Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Judiciaire a déposé au Greffe le 09/07/2009 l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au Bodacc.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

65

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :
M. ANDROLETTI Patrice Claude François
Centre Commercial de la Cité Aurore
20600 Bastia

Activité : Alimentation générale, boucherie, charcuterie.
RCS Bastia A 337 757 017, 2001 A 58

Juge commissaire :
Mme M.A Fouquet
Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

66

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée de :

M. MARCELLI Jean-Paul
Marine de Santa Severa - 20228 Luri

Activité : Maçonnerie générale - Travaux de rénovation
RM n° 411 745 359 (86.97.2B)

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :
M. Jean Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

67

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée de :

SARL DE TRANSPORTS MATHIEU (SARL)
Villa n° 46 - Les Hauts de Biguglia 2
20620 Biguglia

Activité : Transports de marchandises, messagerie.
RCS Bastia B 443 137 765, 2002 B 190

Juge commissaire :
M. Ange Louis Giudi
Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

68

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée à l'égard de :

ECN (SARL)
Villa Prunetta - 20239 Rutali

Activité : Vente de biens et équipements sur internet.

RCS Bastia B 491 282 737, 2006 B 314
Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
Mme M.A Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

69

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :

PRO CO CAT (SARL)
Résidence Le Paolina - Bât. A
20600 Bastia

Activité : Travaux de bâtiment
RCS Bastia B 437 620 925, 2001 B 128

Juge commissaire :
M. Pierre Ers
Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

70

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée à l'égard de :

SOLARIA SYSTEMS (SARL)
Ld Pastorecchia - Zone Industrielle
20600 Bastia

Activité : Vente de systèmes de production de chauffage et climatisation
RCS Bastia B 432 480 291, 2000 B 178

Juge commissaire :
M. Jean Paul Poggioli
Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

71

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de :

la SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ALGA (S.A)
Résidence Orticoni - 20260 Calvi

Activité : Gestion de biens immobiliers
RCS Bastia B 606 550 069, 2005 B 836

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce
Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

72

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée à l'égard de :

BALAGNE EVASIONS (SARLU)
Le Hangar - Route du Coucou
20214 Calenzana

Activité : Base d'activité nautique
RCS Bastia B 480 657 774, 2005 B 1056

Juge commissaire :
M. Jean-Baptiste Antonini
Juge commissaire suppléant :
M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

73

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée à l'égard de :

L'AGENCE CORSE NETTOYAGE "ACN" (SARL)
B, K 158 - Lieu-dit Pastorecchia
Zone Industrielle de Furiani
20600 Bastia

Activité : Travaux de nettoyage
RCS Bastia B 479 294 324, 2004 B 273

Juge commissaire :
M. Jean Paul Poggioli
Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

74

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :

ENDUBAT (SARLU)
Imm. Bella Vista - Bât. A
Act. Rés. Parc Monceau - 20200 Bastia

Activité : Travaux publics - Maçonnerie générale.
RCS Bastia B 422 225 615, 1999 B 65

Juge commissaire :
M. Philippe Marchioni
Juge commissaire suppléant :
M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

75

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :

CORSE COMMUNICATION (SARL)
C/ OREGEC
Imm. Marevista - Quai des Martyrs
B.P 122 - 20200 Bastia

Activité : Toutes formes de communications

RCS Bastia B 478 722 895, 2004 B 242

Juge commissaire :
M. Philippe Marchioni
Juge commissaire suppléant :
M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

76

Par jugement en date du 07/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :

DOBAS (SARL)
1 Av. Emile Sari - "PIZZA TOP"
20200 Bastia

Activité : Fabrication et livraison de plats cuisinés à emporter, snack, pizzeria, glacier.

RCS Bastia B 480 945 617, 2005 B 49

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

97

Maître Yvan SAISSET

Notaire à Erbalunga
Brando (Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Me Yvan SAISSET, notaire à Brando, le 6 juillet 2009, déposé au Bureau des Hypothèques de Bastia le 9 juillet 2009 sous le n° 14864 pour publications, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI TERRA ROSSA
Siège : 20230 Talasani, chez M. Olivier SARTORI.
Durée : 90 années

Apports en nature : une parcelle à Taglio Isolaccio, Lieu-dit Terra Rossa, cadastré section A n° 231 pour 1 ha 27 ca. Cet immeuble évalué à la somme nette de 80.000 euros.

Gérant : M. Olivier SARTORI, célibataire, demeurant à Talasani (20230). Né à Bastia (20200), le 22 avril 1976.

Immatri-culation : au RCS de Bastia (20200).

Pour avis et mention,
Me Yvan Saisset, Notaire

98

LOCSAMAT

SARL au capital de 15.000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 479 815 698

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Didier PIETRI de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

Les fonctions de gérant de M. Frédéric MONDOLONI sont maintenues.

La gérance

99

Maître

Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Aux termes d'une décision du 1er juillet 2009, l'associé unique de la société INGENIERIE CONSEILS TECHNIQUES DU BATIMENT - "IN.CO.TECH", SARL au capital de 1.000 euros dont le siège est à Loreto-di-Casinca (20215) - Loreto di Casinca (483 529 533 RCS Bastia), a décidé de changer l'objet social de la société pour la gestion de son propre patrimoine constitué exclusivement de participations dans une ou plusieurs sociétés du même groupe ayant une activité soit similaire, soit connexe et complémentaire, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

100

PROM.A.GEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000 euros
Siège social : Immeuble Lema
Quartier du Fango - 20200 Bastia
484 024 120 RCS Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 8 juin 2009, M. Laurent MAURIZI, demeurant à (20230) Linguizetta, Giustiniana, a été nommé à compter du 1er juillet 2009, en qualité de cogérant de la société PROM.A.GEST, pour une durée non limitée.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

CONSEIL GENERAL CORSE DU SUD AVIS D'ATTRIBUTION

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
DGA Action sociale, Famille, Enfance
Secrétariat de direction (marchés)
7 cours Grandval (1er Etage)
B.P 414

20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 16 27 - Fax : 04 95 29 82 16
mél : marches.dasfe@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Achat de mobilier médical et de petit et de gros matériel médical destinés aux consultations pré et postnatales, d'enfants et gynécologiques, au service de la médecine préventive, la crèche départementale et au service des fléaux sociaux du Département

Référence acheteur : 2009-028

Nature du marché : Fournitures - Achat

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 33192000 - Mobilier médical

La Procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des Critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique

30 % : Prix

20 % : outil de gestion informatisée des commandes

10 % : Service après vente (SAV)

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 08/06/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché :

* LOT ° 1 - mobiliers. Marché assorti des seuils contractuels minimum de 5.200 euros HT/4 ans et maximum de 23.800 euros HT/4 ans

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 02/07/2009

Marché n° : 2009-057

SAS NM MEDICAL - 200 avenue des Grésillons - 92601 ASNIERES CEDEX

Montant : De 5.200,00 à 23.800,00 Euros HT

* LOT N 2 - gros matériel médical. Marché assorti des seuils contractuels minimum de 12.300 euros HT/4 ans et maximum de 49.200 euros HT/4 ans

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 02/07/2009

Marché n° : 2009-058

SAS NM MEDICAL - 200 avenue des Grésillons - 92601 ASNIERES CEDEX

Montant : De 12.300,00 à 49.200,00 Euros HT

* LOT N° 3 - petit matériel médical. Marché assorti des seuils contractuels minimum de 9.600 euros HT/4 ans et maximum de 39.400 euros HT/4 ans

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 02/07/2009

Marché n° : 2009-059

SAS NM MEDICAL - 200 avenue des Grésillons - 92601 ASNIERES CEDEX

Montant : De 9.600,00 à 39.400,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 10/07/2009 à la publication

Avis intégral : <http://www.cg-corsedusud.fr> accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>

COMMUNE DE MURO

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

(2ème parution)

Par arrêté du 18 juin 2009, le Maire de MURO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement
Mme Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, a été désignée Commissaire Enquêteur, par ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia, en date du 11 juin 2009.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de MURO du 13 juillet 2009 au 14 août 2009 aux heures habituelles d'ouverture.

Durant ce délai, un dossier sera déposé en Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Mme le Commissaire-Enquêteur.

Afin de répondre aux demandes d'information du public, une permanence sera assurée par Mme le Commissaire Enquêteur en **Mairie de MURO**, les 13 et 15 juillet et les 13 et 14 août 2009 de 10h à 12h.

Le rapport et les conclusions de Mme le Commissaire Enquêteur seront tenus en Mairie de MURO, à disposition du public dans un délai maximum d'un mois après clôture de l'enquête publique.



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE HAUTE-CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

(Procédure Adaptée)

N° DGST / DR2B / BE1/PA / 06/2006

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Haute-Corse - BE1
8 Bd Benoit Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.34.86.02 - Fax : 04.95.31.29.58

2 - Objet du marché :

Marché de prestations intellectuelles à passer selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) concernant la RN 193 - Fonctionnement du Carrefour de FURIANI

3 - Lieu d'exécution :

Commune de FURIANI

4 - Description des prestations :

Les missions sont :
- Diagnostic
- Reconstitution des trafics à l'horizon 2025
- Fonctionnement et géométrie

5 - Durée de validité du marché :

3 mois, 1 mois par phase

6 - Critères de jugement des offres :

- Valeur technique des prestations (0,7)

- Prix des prestations (0,3)

7 - Modalités d'obtention du C.D.E :

Le D.C.E doit être demandé par fax ou retiré auprès de l'organisme qui passe le marché.

8 - Date limite de remise des offres :

Le 30 juillet 2009 à 16 h 00.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/07/2009, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ECO ENERGY CORSE

Capital : 37.500 euros

Siège : Zone industrielle d'Erbajolo, Lieu-dit Pastoreccia, 20600 Bastia.

Objet : L'ingénierie, la réalisation d'études, la formation, le négoce, l'installation, la maintenance et le service après vente dans le domaine de l'électricité (courant fort / faible) et dans le génie thermique (chaud / froid).

L'installation, la maintenance et le service après-vente dans le domaine de l'automatisme et des process associés électronique / électrique et mécanique. L'ingénierie, la réalisation d'études, la formation et le négoce dans le domaine de l'automatisme et des process associés électronique / électrique et mécanique d'activités.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans

Président : M. Eric Auguste Marcel LECOQ demeurant 34 rue d'Arbois, 44700 Orvault.

Directeur général : M. Franck PIERROT demeurant Campagne Saint Clément, 04130 Volv.

Commissaires aux comptes :

Titulaire : La S.A ERNEST & YOUNG ATLANTIQUE, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, société anonyme au capital de 50.000 euros, ayant son siège social 46 bis, rue des Hauts-Pavés, B.P 21001, 44010 Nantes cedex 1, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 305 376 394.

Suppléant : M. Pierre JOUIS, 46 bis rue des Hauts-Pavés, B.P 21001, 44010 Nantes cedex 1.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

Me Christian BERNARD

Notaire

Immeuble St Damien - 20100 Sartène

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie BERNARD, Notaire à 20100 Sartène (Corse-du-Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 3 juillet 2009, enregistré à Sartène, le 09 juillet 2009, bordereau n° 2009/244 case n° 1, a été cédé par M. Christophe GIESSNER, commerçant, demeurant à Propriano (20110), 14 Quartier St Joseph, né à Strasbourg (67000), le 26 mai 1973, célibataire, à la société dénommée "ANDREA PRESSE", dont le siège est à Propriano (20110), 46 A Casa Andrea, La Paratella, identifiée au Siren sous le n° 512 963 968.

Un fonds de commerce de librairie, papeterie, journaux, vente d'appareils photos, appareils électroniques, informatiques, optiques, vidéo, exploité à 20110 Propriano, rue du Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial "ANDREA PRESSE", et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 498 081 595, n° de gestion 2007 A 197.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixé au jour de la signature, le 03 juillet 2009.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinquante neuf mille huit cent soixante quatre (59.864,00) euros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour trente huit mille (38.000) euros,
- au matériel pour sept mille (7.000,00) euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial sus nommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire



61

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE OPÉRATEUR DE RÉSEAU

CCI2B / DC /2009-048

(MONTANT INFÉRIEUR A 5.150.000 EUROS H.T)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Aménagement des surfaces en herbes côté ville de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Lieux de livraison : Aéroports de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées au cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau Code des Marchés Publics.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 07 Août 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Délai de réalisation des travaux (40 %)
- Prix des travaux (60 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-048

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia-Poretta
Tél : 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la Justice Administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 juillet 2009

83

MAIRIE DE CAMPANA

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux en procédure adaptée du code des marchés publics : Marché passé selon la procédure adaptée du code des marchés publics, conformément aux articles du code des marchés publics 2006.

Objet du marché : Travaux de restauration et d'embellissement de la place de l'église et travaux annexes jusqu'à la fontaine.

Justifications à produire : Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financières et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45 et 52 du code des marchés publics). Des références de réalisations d'opérations similaires de moins de 5 ans.

Critères de sélection des offres :

- Prix : 50 %
- Délai de réalisation : 30 %
- Capacité et référence technique : 20 %

Dossier de consultation : Les dossiers de consultation seront à retirer à la Mairie de Campana.

Lieu et conditions de remises des offres : Sous pli portant obligatoirement en haut à gauche la mention : "TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'EMBELLISSEMENT - NE PAS OUVRIR".

A envoyer en recommandé avec AR ou à déposer contre récépissé à :

Mairie de CAMPANA - 20229 Campana

Renseignements : Mairie de Campana - 20229 Campana - Tél./Fax : 04.95.35.85.87

Date et heure limite de réception des offres : 14 août 2009 à 15 h

Durée de validité de l'offre : 90 jours.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 juillet 2009.

Le Maire

90

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : KRIPASIRE

Siège : Rue Camille de Rocca Serra, 20137 Porto-Vecchio

Objet : l'exploitation de toutes activités de petites ou grandes restauration, la vente de tous produits alimentaires ou non alimentaire en libre service ou non, la vente de bijoux fantaisie, d'articles de souvenirs, de chaussures, de prêt à porter.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Christophe ANDRIETTI demeurant Lieu-dit Carruscino, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis

86

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suite à l'AGE du 17/07/2009, les associés de la SARL SABA, Siren 485 399 521, décident de modifier l'objet social de la société qui devient :

"Commerce de gros et de détail de matériel d'éclairage

Vente et location de matériel d'éclairage et accessoires

Conception d'ambiances lumineuses, concept d'éclairage, décoration d'intérieur et d'extérieur, aménagement paysagé, photographie, infographie, études photométriques et études luminotechniques, contrôle quantitatif et qualitatif des valeurs techniques d'éclairage,

Prestations de service informatique".

Dépôt au R.C.S de BASTIA à compter du 17/07/2009.

Pour avis,
la gérance

85

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par délibération en date du 8 juillet 2009, Le Conseil Municipal de la commune de SERRA DI FERRO a approuvé le **Zonage d'Assainissement** de son territoire. La délibération sera exécutoire après le délai légal d'examen du contrôle de légalité. Après ce délai, le document sera disponible en Mairie et à la Préfecture du Département aux heures et jours habituels d'ouverture.



60

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE OPÉRATEUR DE RÉSEAU CCI2B / DC /2009-049

(MONTANT INFÉRIEUR A 5.150.000 EUROS H.T)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux d'agrandissement du poste d'inspection filtrage passagers de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison : Aéroports de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées au cahier des charges :

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau Code des Marchés Publics.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 07 Août 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Délai de réalisation des travaux (20 %)
- Valeur technique (30 %) définie par le planning des travaux, la méthodologie proposée, les produits utilisés et l'attestation de visite obligatoire.
- Prix des travaux (50 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-049

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia-Poretta

Tél. : 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la Justice Administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 juillet 2009

82

MAIRIE DE RIVENTOSA

ENQUETE PUBLIQUE

Carte Communale de RIVENTOSA

Par arrêté municipal n° 6 du 16 juillet 2009, l'enquête publique concernant l'établissement de la carte communale de Riventosa a été prescrite. Elle se déroulera du mardi 11 août 2009 au vendredi 11 septembre 2009 à la Mairie de Riventosa.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront :

- Mardi 11 août 2009 de 9 h 30 à 12 h
- Jeudi 20 août 2009 de 9 h 30 à 12 h
- Lundi 24 août 2009 de 9 h 30 à 12 h
- Vendredi 11 septembre 2009 de 14 h à 17 h.

Toutes les personnes intéressées pourront consulter le dossier en Mairie du 11 août 2009 au 11 septembre 2009 aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie.

Le Maire,
Marcel CESARI

84

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 8 juillet 2009, Le Conseil Municipal de la commune de SERRA DI FERRO a approuvé le **Plan Local d'Urbanisme** de son territoire. La délibération sera exécutoire après le délai légal d'examen du contrôle de légalité. Après ce délai, le document sera disponible en Mairie et à la Préfecture du Département aux heures et jours habituels d'ouverture.

106

SCI ALICE

Société Civile Immobilière
Au capital de 762,25 euros

Siège social : Lotissement Orso Longo n° 8
Marine Sant'Ambroggio - 20260 Lumio
RCS D 398 738 047

Suivant décision collective des associés du 20 juillet 2009 la dénomination sociale a été modifiée et devient SCI ALICE AURORE à compter du 20 juillet 2009. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit : "SCI ALICE AURORE".

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis

92

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32 Bd Paoli - 20200 Bastia

Tél. 04.95.37.64.79 - Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 17 juillet 2009, les associés de la société ALEMAGE, SARL au capital de 4.622,45 euros dont le siège est l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio (RCS Ajaccio 493 277 529), ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : location saisonnière assortie de prestations de services (accueil, petit-déjeuner, nettoyage des locaux, fourniture de linge de maison).
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

62

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 20 juillet 2009, enregistré à Ajaccio RD le 21 juillet 2009, bordereau 2009/453, case n° 6, la SARL EXTRAIME SPORT DETENTE, dont le siège social est à Ajaccio (20090), Lotissement du Stiletto, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 385 290 119, a cédé à la SARL M.A.J. SPORT, dont le siège social est à Ajaccio, Route d'Escale, Lot n° 12 du Lotissement du Stiletto, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 513 185 793, le fonds de commerce d'achat, vente, importation, exportation, distribution et diffusion, sous toutes leurs formes, d'articles de sport et de loisirs, à l'enseigne SPORT 2000, dont elle est propriétaire à Ajaccio, Lotissement du Stiletto, moyennant le prix principal de 750.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 600.000 euros,
- aux éléments corporels pour 150.000 euros.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 1er août 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social de la SCP d'Avocats "LENTALI PIETRI DUCOS" sis à Ajaccio (20000), 60 cours Napoléon, "A Piazzetta", où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention

122

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal - Droit Commercial
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

**SOCIETE D'EXPLOITATION
TOUSSAINT CELI**

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège : 20237 La Porta
Bastia B 403 821 127

L'assemblée générale réunie le 30/01/2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Emmanuel CELI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur

114

SUPER FRAIS

Société à Responsabilité Limitée
Société en Liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Casatorra-Biguglia
20620 Biguglia
RCS Bastia 319 255 217

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 03 juin 2009, enregistré à Bastia le 02/07/2009, bordereau n° 2009/713, case n° 19, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur Mme DOLESI Marie Rose demeurant à Villa Scugliara, 20222 Brando (Haute-Corse), ont :
- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis

116

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 juin 2009, à Vivario, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : APMR
Siège social : Maggina Tre Altare, 20219 Vivario

Objet : La fabrication, la pose, le négoce de systèmes de fermeture des bâtiments et travaux à base de métal ou non pour l'habitat et les collectivités, l'audit et la formation de ces activités de serrurier métallier, le nettoyage et décapage des sols.
Et généralement toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans
Capital : 700 euros
Gérance : M. DUCOS Daniel, demeurant Maggina Tre Altare, 20219 Vivario, a été nommé en assemblée générale ordinaire pour une durée indéterminée à compter du 25 juin 2009.

Immatriculation : au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse).

109

AVIS DE PUBLICITE

Par assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2009, les membres élus du Groupement Européen d'Intérêt Economique "Artisanat Transfrontalier" ont décidé de la dissolution du G.E.I.E à compter du 30 juin 2009.

L'assemblée générale extraordinaire susvisée a nommé comme liquidateurs : Mme Louise NICOLAI - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse, 3 rue Marcel Paul, 20200 Bastia, pour la partie française, et M. Gino BALDI - C.N.A, 57 Via Martin Luther King, 57100 Livourne, pour la partie italienne, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse, 3 rue Marcel Paul, 20200 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

112

B. LEONELLI

Avocat
40 Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 20 juillet 2009, enregistré à Bastia le 21 juillet 2009, bordereau 2009/76 case n° 7, il a été constitué sous la dénomination sociale "L'ATELIER DE COIFFURE", une société à responsabilité ayant pour objet : l'acquisition d'un fonds de commerce de salon de coiffure. Ainsi que la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de même nature. Le siège social est fixé à Urtaca (20218).

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Mlle Théorora Victoria Romana MARTELLI demeurant à Urtaca (20218), laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant

113

SARL ISULELLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : C/ M. et Mme Navarro-Pelletier
Pozzaccio - 20138 Coti Chiavari
RCS Ajaccio 495 261 075

L'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juillet 2009 a décidé à l'unanimité la modification du siège social de la société anicennement situé Résidence Mariani, Bât. G, Saint Joseph, 20090 Ajaccio.

Les statuts se trouvent ainsi modifiés :
Article 4 - Siège social : "Le siège social de la SARL ISULELLA est fixé chez M. et Mme Navarro-Pelletier, Pozzaccio, 20138 Coti Chiavari".

Pour avis

118

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 – Mairie annexe de Porticcio – 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.**Objet du marché :** Réhabilitation de l'église de Grosseto-Purgna

Lot n°1 : mission de contrôle technique
Lot n°2 : mission de coordination S.P.S.

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des qualifications de l'entreprise et du prix.**Pondération des critères de jugement :**

1 Prix 60%
2 qualifications 40%

Dossier de la consultation : Dossier disponible à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio
B.P 93
20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : 22 juillet 2009.**Date limite de réception des offres :** Lundi 31 août 2009 à 12h00.**Renseignements :**

Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio 20166 Porticcio
Tél : 04 95 25 29 29 – Fax : 04 95 25 06 21
e-mail : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

Le Maire

119

COMMUNE DE COZZANO**AVIS D'ATTRIBUTION
MARCHÉ DE TRAVAUX****1) REFERENCE DE LA PUBLICATION :** AAPC publié le 08/05/2009 (n° 6265)**2) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

COMMUNE DE COZZANO
20148 COZZANO

3) OBJET DU MARCHÉ : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE TELECOMMUNICATION LE LONG DE LA RD 69**4) PROCEDURE :** Procédure adaptée (art. 28 du CMP)**5) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :** Le 15/06/2009**6) ATTRIBUTAIRE :**

Entreprise PANTALACCI PIERRE
20148 COZZANO

7) MONTANT DU MARCHÉ : 242 361,50 € HT**8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 22/07/2009.

Le Maire

120

**ETUDE DE MAITRE
CHRISTIAN BERNARD**

NOTAIRE A SARTENE (CORSE DU SUD),
ROUTE DE BONIFACIO, IMM. SAN DAMIANO

LOCATION-GERANCE

Suite au contrat de location-gérance consenti par Mme Anne Louise Isabelle Marie LORENZI DE BRADI épouse BAPSERES, demeurant à 20110 BELVEDERE CAMPOMORO, au profit de la société E.U.R.L. L'ENK, SARL unipersonnelle au capital de 500 eur, dont le siège est à BELVEDERE CAMPOMORO, 20110, Campomoro, immatriculée au RCS AJACCIO 497 590 026, du 01 avril 2007, il est précisé qu'il a pris fin le 31 octobre 2007 comme prévu audit contrat. Il concernait un fonds de commerce de SNACK SAISONNIER sis à CAMPOMORO 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO, « U SPUNTINU ». Inscrit au registre du commerce d'Ajaccio sous le n° 333 345 668

Pour unique insertion
Le Notaire

123

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal - Droit Commercial
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

A TERRA BELLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000,00 euros
Siège : Route Nationale 193
Immeuble Le Libecciu - 20620 Biguglia
498 334 119 RCS Bastia

Par décision du 29 juin 2009, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 36.000,00 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 5.000,00 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 41.000,00 euros

Pour avis,
La gérance

AVIS DE MARCHÉ

AAPC 16 / 2009

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse, à l'attention de M. Giacobbi Paul, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237 - Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr> - Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Renseignements techniques : Département de la Haute Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes - à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Fax : 0495348181

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Département de la Haute Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes -, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Fax : 0495348181, URL : http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_gciDbr9TvS

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et renseignements administratifs : Département de la Haute Corse - Service Juridique et de la Commande Publique -, à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage -, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237, URL : http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_gciDbr9TvS

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Prestations de géomètres sur le réseau routier départemental.

II.1.2) Type de marché et lieu des prestations de services : Services (Catégorie : 12) Lieu principal de prestation : Réseau Routier Départemental de la Haute-Corse, Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre, (reconductions comprises) : 48 mois.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'exécution du marché sera réalisée par l'émission d'un bon de commande à chaque survenance du besoin. Montant minimum annuel : 160 000 euro(s) TTC - Montant maximum annuel : 640 000 euro(s) TTC

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Prestations de géomètres sur le réseau routier départemental.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 71351810

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue du marché - Quantité ou étendue globale : Marché à bons de commande passé pour la réalisation de levés topographiques à l'échelle du 1/200° et du 1/500°, l'établissement de plans parcellaires, de documents d'arpentage et bornages, la réimplantation de points et de polygonales.

Montant minimum annuel : 160 000 euro(s) TTC - **Montant maximum annuel** : 640 000 euro(s) TTC

II.2.2) Options : Oui Description de ces options : trois reconductions éventuelles d'une durée d'un an chacune.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : La durée du marché à commandes est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement: Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG ou à réception de la facture dès certification de la réalisation de la commande. Les prix du marché sont révisables

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation - Renseignements et formalités nécessaires

pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques : - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation. - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière : - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) - La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

III.2.3) Capacité technique : - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - une liste des principales prestations exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ; - si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché ; - pour les candidats établis en France, l'attestation de leur inscription à l'ordre des Géomètres-Experts ou pour les candidats ressortissant d'un état membre de la Communauté Européenne établis dans un état membre autre que la France, les certificats et attestations prouvant qu'ils satisfont aux conditions fixées à l'article 2-1 de la loi 46-942 modifiée par les lois et ordonnances ultérieures dans sa version actuelle en vigueur.

Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui (Inscription à l'ordre des Géomètres-Experts ou pour les candidats ressortissant d'un état membre de la Communauté Européenne établis dans un état membre autre que la France, les certificats et attestations prouvant qu'ils satisfont aux conditions fixées à l'article 2-1 de la loi 46-942 modifiée par les lois et ordonnances ultérieures dans sa version actuelle en vigueur.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 40 %
2. Délais de production : 30 %
3. Valeur technique : 30 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 16/2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Ce marché a fait l'objet d'une publication au JOUE sous la référence 2008/S54-073428 le 18/03/2008 (Appel d'offre déclaré sans suite - AAPC 12/2008).

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 1er septembre 2009 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Au regard du droit national français, il s'agit d'un marchés à bons de commande avec montants minimum et maximum (art.77 du CMP). Les «éléments d'appréciation» de la valeur technique ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation et effectuer ne réponse électronique selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4) Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3): Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél : 0495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 22 / 07 / 2009

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 1er septembre 2009 à 12 h 00

LE PRESIDENT
PAUL GIACOBBI

95

SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION - SOBADI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Lieu-dit "Panconi Sottani"
Lotissement L'Orangeraie - 20290 Lucciana
495 720 260 RCS Bastia

Par décision en date du 22 juin 2009, le gérant a désigné en qualité de fondé de pouvoir, à compter du 1er juin 2009, M. Olivier Banchet demeurant Lot. A4 La Maraninca, 20290 Lucciana, en remplacement de M. Dominique VIGOGNE. L'inscription modificative sera portée au RCS de Bastia.

Pour avis,
La gérance

107

SARL SIMPOL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 3 rue Jean Casale
20200 Bastia
RCS Bastia 495 204 422 (2008 B 143)

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
La gérance

127

SARL JAMES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue Blasin
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia 501 276 380

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

**CREATEURS
D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste

Abonnez-vous

**"INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"**
TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

63

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 20 juillet 2009, enregistré à Ajaccio RD le 21 juillet 2009, bordereau 2009/453, case n° 2, la SARL 3B, dont le siège social est à Bastia (20200), 27 cours Napoléon, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro B 494 138 977, a cédé à la SARL SOCIETE COMMERCIALE PORTO VECCHIAISE ASSOCIÉS - SCPA, dont le siège social est à Porto-Vecchio (20137), 1 rue Général Abatucci, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 438 025 959, le fonds de commerce de vente de chaussures à l'enseigne "VIA AJACCIO", dont elle est propriétaire à Ajaccio (20000) 57 rue Fesch, moyennant le prix principal de 97.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 87.000 euros,
- aux éléments corporels pour 10.000 euros.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 1er juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de la SCP d'Avocats "LENTALI PIETRI DUCOS" sis à Porto-Vecchio (20137), Avenue de Bastia, Immeuble le St Jean, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention

94

COUTANT CLUCHAGUE

Avocats

PICCOLO SERVICES FRANCE

Ches IGS - Immeuble Funtanone
Ville-di-Pietrabugno
485 357 479 RCS Bastia

L'AGE du 10/06/2009 a décidé à compter du 10/06/2009 de l'augmentation de capital d'un montant de 63.400 euros pour porter le capital à 64.400 euros par émission de 63400 actions nouvelles, suite au certificat de dépôt des fonds établi le 10 juin 2009 par la Banque Populaire de la Côte d'Azur.

En conséquence, les articles 6,7 des statuts ont été modifiés.

Mentions anciennes :**Articles 6 - Apports :** 1.000 euros**Article 7 - Capital social :** 1.000 euros divisé en 1000 parts de 1 euro chacune.**Mentions nouvelles :****Article 6 - Apports :** 64.400 euros**Article 7 - Capital social :** 64.400 euros divisé en 64400 actions de 1 euro chacune.

96

RESILIATION DE BAIL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 15 juillet 2009, le bail consenti par la SCI ANAIS ayant son siège social 9 Lotissement Arbucetta, Rond Point de Ceppe, 20620 Biguglia à la SARL FORGE VINGT ayant son siège social c/. OREGEC, Immeuble Marevisa, 12 Quai des Martyrs, 20200 Bastia, et portant sur des locaux sis 9 Lotissement Arbucetta, Rond Point de Ceppe, 20620 Biguglia, dans lequel ledit preneur exploitait un fonds de commerce de fabrication et commercialisation de tous produits et articles de ferronnerie liés à l'aménagement et à la décoration de la maison connu sous le nom de FORGE VINGT, a été résilié à compter du 31 janvier 2010.

Les oppositions seront reçues à Biguglia (20620), 9 Lotissement Arbucetta, Rond Point de Ceppe où domicile a été élu à cet effet dans les dix jours de la dernière des publications légales.

Pour insertion

103

REPUBLIQUE FRANCAISE**PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****ARRETE N° 09-0548****PORTANT CREATION****D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AJACCIO**

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Vu la loi 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement,**Vu** la loi 89-550 du 2 août 1989 portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles,**Vu** la loi 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville,**Vu** la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,**Vu** la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,**Vu** les articles L.210-1, L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-8, et R.212-1 à R.212-5, R.213-1 à R.213-30, L.300-1 du code de l'urbanisme,**Vu** le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 pris pour l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains,**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,**Vu** le décret du Président de la République en date du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane BOUILLON en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,**Vu** la délibération du Conseil Municipal d'Ajaccio en date du 29 janvier 2009 sollicitant l'instauration d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dans le secteur des Salines, désignant la commune comme titulaire du droit de préemption et délimitant le périmètre de l'opération d'aménagement,**Considérant** les orientations définies par la commune dans le projet d'aménagement et de développement durable composant le projet de Plan Local d'Urbanisme visant à favoriser la mixité urbaine et les projets urbains de renouvellement et de requalification,**Considérant** la nécessité de favoriser la production de logements locatifs et revitaliser les quartiers d'habitat,**Considérant** l'intérêt de constituer des réserves foncières de manière à permettre la réalisation de ces opérations,**Considérant** que la création de cette Zone d'Aménagement Différé permettra à la commune d'Ajaccio de lutter contre la hausse du marché foncier constatée dans le secteur.**Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corse-du-Sud****ARRETE****Article 1 :** Une Zone d'Aménagement Différé est créée à l'intérieur du périmètre délimité par un trait jaune sur le plan annexé au présent arrêté.**Article 2 :** La commune d'AJACCIO est désignée comme titulaire du droit de préemption ouvert dans le cadre de cette création.**Article 3 :** En application des dispositions de l'article R.212-2 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Mention de cet arrêté sera insérée dans deux journaux publiés dans le département. Une copie de la décision créant la zone d'aménagement différé accompagné du plan précisant le périmètre de cette zone sera déposée en mairie.

Elle sera également adressée au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio ainsi qu'au Greffe du même Tribunal.

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Différé sera tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture, à la Mairie d'AJACCIO, à la Préfecture de la Corse-du-Sud, et dans les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Article 4 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corse-du-Sud, le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture et le Député-Maire d'AJACCIO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 08 juin 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général
Thierry ROGELET

104

SECRETARIAT CONCEPT SERVICE

SARL au capital de 2.000 euros
Siège : 23 rue Luce de Casabianca
20200 Bastia
RCS 509 459 707 Bastia (2008 B 532)

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009 a pris acte de la démission de Mlle Marie Pauline DURASTANTI de ses fonctions de co-gérante de la société et nommée co-gérante en adjonction à Laurence MARIANI (maintenue), Mlle Marie Christine BAGHIONI demeurant Lieu-dit Campo Piano, 20213 Pruno. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,
La gérance

105

M.R. PROJECTION FACADES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.700 euros
Siège social : Résidence Niello
Route de Calvi - 20220 Ile-Rousse
434 802 344 RCS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009, il résulte que le siège social a été transféré de Résidence Niello, Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse (ancienne mention) à Lotissement Linaccia n° 5, 20220 Monticello (nouvelle mention), compter de cette même date. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis

101

SOBADEL

Société Bastiaise
de Dépannage Electronique
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 euros
Siège social : Espace Tamburini - RN 193
20600 Bastia
Bastia 332 788 892

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2009, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. AGOSTINI Jean, demeurant Villa les Chênes Verts, Chemin de San Gaetano, Cardo, 20200 Bastia, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Villa les Chênes Verts, Chemin de San Gaetano, Cardo, 20200 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis

110

SARL CASTAGNICCIA MULTI SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 45 Palazzu Supranu
20229 Stazzona
RCS Bastia 501 148 845

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
la gérance

111

TWELVE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10.000 euros
Siège social : 2 rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio (Corse-du-Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 21 juillet 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination :** TWELVE**Siège social :** Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud), 2 rue Maréchal Ornano.**Objet :** La société a pour objet en France et à l'Étranger, l'activité de vente d'articles de Paris et notamment chaussures et autres accessoires.**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**Transmission de parts :** Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts.**Capital :** 10.000 euros divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, libéré de moitié.**Apports :** Exclusivement en numéraire**Gérance :** Est nommée premier gérant de la société pour une durée illimitée, Mme Nathalie ROSTINI demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud), 13 avenue Impératrice Eugénie.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
la gérance



108

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Département de publication : 20A

Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction des Routes de Corse du Sud - 22 cours Grandval - B.P 215 - 20187 Ajaccio - Adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Travaux d'abattage et d'élagage le long des Routes Nationales de Corse du Sud - RN 193 jusqu'au PR 48+500, RN 194, RN 196, RN 198 jusqu'au PR 65+000.

Type de marché de travaux : exécution.**Lieu d'exécution :** RN 193, 194, 196, 198.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : Refus des variantes.**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** oui.**Prestations divisées en lots :** non.**Cautionnement et garanties exigés :** chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les travaux seront financés sur les Crédits de fonctionnement de la Collectivité Territoriale de Corse - chapitre 938 - article 61523.

Paiement par virement conformément à l'article 86 et suivant du CMP.

Les prix sont fermes actualisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 40 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : a l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51-vii du CMP.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.**Unité monétaire utilisée :** l'euro.**Conditions de participation :****Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des 43 et 44 du code des marchés publics

- pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet :

<http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC 4.rtf>

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants:

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics :)

- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations. Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.**Marché réservé :** non.**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique appréciée au vu du mémoire technique et évaluée comme suit : 30% en moyens matériels, personnel et technique mis à disposition pour satisfaire les obligations du cahier des charges; 30% en technicité, mise en œuvre des différents ateliers du chantier notamment en abattage et élagage d'un arbre : 60 %; - prix : 40 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.**Date limite de réception des offres :** 24 août 2009, à 16 heures.**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Autres renseignements :****Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 09-DR2A-10.**Renseignements complémentaires :** procédure de consultation utilisée:

Procédure adaptée en application de l'article 26-ii-5 du CMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 juillet 2009.**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Collectivité Territoriale de Corse.**Correspondant :** Service du Courrier - 22 cours Grandval - B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud.

Correspondant : Jean-Luc Millo, 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, Tél. : 04-95-51-66-83, télécopieur : 04-95-70-38-28, courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud.

Correspondant : Jean-Luc Millo, 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, Tél. : 04-95-51-66-83, télécopieur : 04-95-70-38-28, courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :**Numéro de bon de commande d'insertion :** 09-DR2A-10**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1**Classification des produits :** Services d'administration publique

131

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui a passé le marché :Commune d'OLETTA - 20232 Oletta
Tél. 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59**Objet du marché :** Aménagement de village - Aménagement de ruelles au chef lieu.**Procédure :** Procédure adaptée - Article 28 du CMP.**Critères d'attribution du marché :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1 - La valeur technique des prestations : 60 %
- 2 - Le prix des prestations : 40 %

Nom du titulaire : SARL CONSTRUCTIONS DU NEBBIO - Lieu dit Costa - 20232 Oletta**Montant du marché HT :** 465.438,45 euros**Offre la plus basse (HT) :** 465.438,45 euros**Offre la plus élevée (HT) :** 466.989,50 euros**Nombre d'offres reçues :** 2**Références de l'avis initial :** L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE (semaine du 20 au 26 mars 2009) - n° 6258.**Date d'attribution du marché par la réunion :** 14 avril 2009**Date d'envoi du présent avis :** 22 juillet 2009.Le Maire,
Jean-Pierre Leccia

Pour avis

132

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 23 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADIX INFORMATIQUE**Forme :** EURL**Capital :** 1000 Euros**Siège social :** 7 Av. Emile Sari - 20200 Bastia**Objet :** Vente, neuf ou occasion de matériels informatiques. Dépannages informatiques. Installation et maintenance réseaux. Vente de consommables informatiques. Vidéo surveillance. Réparation de consoles de jeux. Initiation à l'informatique.**Durée :** 99 ans**Gérant :** M. Morelli Noël Joseph, demeurant à 20200 Bastia, 3 rue Notre Dame de Lourdes.**Immatriculation :** la société sera immatriculée au RCS de Bastia

130

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 juillet 2009, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilières**Dénomination :** GOAN**Siège social :** Belli Piobbi, Route de Corte, 20270 Aléria.**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, notamment un appartement sis Résidence Le Boscu d'Oru, Bât. A, Bloc B, 20200 San Martino di Lota.**Durée :** 99 années**Capital :** 1.000 euros**Appart en numéraire :** 1.000 euros**Gérance :** Mme Marie Christine FROYE épouse PEGULLO demeurant Belli Piobbi, route de Corte, 20270 Aléria.**Immatriculation :** au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis

134

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET
 et François Mathieu SUZZONI"**
 titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est
 à AJACCIO (Corse du Sud)
 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 7 Juillet 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises le 21 Juillet 2009, B° 2009/455, Case n°1, Il a été constitué la Société par Actions Simplifiée suivante :

Dénomination : "MB AUTOMOBILES"
Siège : Route de Caldanaccia, 20167 SARROLA CARCOPINO.

Durée : 99 ans

Objet : réparation de tous véhicules automobiles, mécanique, tôlerie, peinture. Négoce de véhicules neufs ou d'occasion et de pièces détachées d'automobiles neuves ou d'occasion. La location de véhicules.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, concessions, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, brevets concernant ces activités.

Capital social : 7.000€ uros

Premier Président : Monsieur Laurent Michel BABYLON, époux de Madame SINOUE Françoise, demeurant à CUT-TOLI CORTICCHIATO (20167) La Bergerie. Né à AJACCIO, le 4 mars 1969. De nationalité Française.

Les cessions d'actions entre associés sont permises. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société

Immatriculation : au RCS d'AJACCIO

Pour avis,
 Me Jean-François MATIVET

128

Etude François GRIMALDI et Paulin SANTONI

Notaires associés
 Zone Industrielle de Migliacciari
 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

VENTE DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli-di-Fiumorbo (Haute-Corse) soussigné, le 10 juillet 2009, enregistré à Bastia le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/767 case 2, M. Louis Hyacinthe PINNA et Mme Marie Françoise Pola SIMONINI épouse de M. Louis Hyacinthe PINNA, demeurant à Aléria (Haute-Corse), Casaperta, ont cédé à Mlle Christelle Marie SINE, coiffeuse, demeurant à Aléria (Haute-Corse), célibataire.

Un fonds de commerce de salon de coiffure mixte, situé et exploité à Aléria, RN 198, ainsi que les éléments corporels et incorporels y attachés et notamment le droit au bail des locaux où s'exerce le fonds pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 1986 A 000 358 Siren 338 828 536, et sous le numéro au répertoire des Métiers 338 828 536 RM 2B.

Prix : Cinquante cinq mille euros (55.000,00 euros), s'appliquant savoir :
 - aux éléments incorporels pour Quarante quatre mille trois cent six euros soixante quatorze centimes (44.306,74 euros),

- aux éléments corporels pour Dix mille six cent quatre vingt treize euros vingt six centimes (10.693,26 euros).

Propriété jour de l'acte et prise de possession à compter du 1er mai 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître François Grimaldi, notaire associé à Prunelli-di-Fiumorbo, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion,
 Maître François Grimaldi, Notaire

129

Etude François GRIMALDI et Paulin SANTONI

Notaires associés
 Zone Industrielle de Migliacciari
 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, notaire associé titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Prunelli-di-Fiumorbo (Haute-Corse) le treize juillet Deux mille neuf, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/767 case 1, la société dénommée CAISA, société à responsabilité limitée au capital de 53.357,16 euros ayant son siège social à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), 9 rue Général de Gaulle, identifiée sous le numéro Siren 432 118 842 RCS Ajaccio, a cédé à la société dénommée ILOMA, société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 euros ayant son siège social à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), chez Mlle Ghislaine DUGAY, route de Cala Rossa, Lot A, Trinita n° 45, identifiée sous le numéro Siren 509 658 126 RCS Ajaccio.

Un fonds de commerce de vente de bijoux fantaisies à l'exclusion de tous bijoux en or connu sous le nom de BIBUS FANTASIE, situé et exploité à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), Centre commercial La Poretta, Quartier la Poretta, et tous les éléments corporels et incorporels y attachés et notamment le droit au bail pour le temps qui en reste à courir des locaux où s'exerce le fonds.

Prix : Cent dix mille euros (110.000,00 euros), s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour Cent mille euros (100.000,00 euros),

- aux éléments corporels pour Dix mille euros vingt (10.000,00 euros).

Propriété immédiate, entrée en jouissance rétroactivement à compter du 28 février 2009.

Les oppositions devront être faite en l'Office Notarial d'AJACCIO en l'Etude de Maître SPADONI, notaire, où domicile est élu dans les dix jours (10) de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique,
 Maître Paulin Santoni, Notaire

125

SAGONE CONSTRUCTIIONS

SARL au capital de 7.622 euros
 Siège social : Route de Vico
 20118 Sagone Coggia
 320 626 096 RCS Ajaccio

L'assemblée générale du 10/06/2009 a nommé en qualité de gérant M. BEROU Bernard, demeurant 1 avenue Pierre Curie, 06160 Juan les Pins, en remplacement de M. PROPATO Gaëtan.
 Modification au RCS d'AJACCIO.

124

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 22 juillet 2009, enregistré à Ajaccio le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/458 case n° 8, la SARL BIBEN, dont le siège social est à Ajaccio (20000) 47 rue Fesch, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro B 499 345 098, a cédé à la SARL SOCIETE COMMERCIALE PORTO VECCHIAISE ASSOCIÉS - S.C.P.A, dont le siège social est à Porto-Vecchio (20137), 1 rue Général Abatucci, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro B 438 025 959, le fonds de commerce de "vente d'articles pour enfants de 0 à 2 ans" à l'enseigne KALOO dont elle est propriétaire à Ajaccio, 47 rue Fesch, moyennant le prix principal de 110.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 100.000 euros
 - aux éléments corporels pour 10.000 €.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 1er juillet 2009
 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de la SCP d'Avocats "LENTALI PIETRI DUCOS" sis à Porto-Vecchio (20137), avenue de Bastia, Immeuble le Saint Jean, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention

133

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : CORSICA PORT SERVICES

Siège social : 19 rue Général Leclerc - 20137 PORTO VECCHIO

Objet : Activité d'agence maritime ; assistance à toutes opérations et fourniture de toutes prestations relatives à la gestion, l'avitaillement et la logistique de fonctionnement des navires de commerce, des bateaux de plaisance et de leurs annexes ; Entretien, réparation, maintenance, aménagement, gardiennage, location avec ou sans équipage de navires de plaisance et de navigation commerciale ; représentation de compagnies de navigation ; achat et revente de tous articles et objets se rapportant au nautisme ; intermédiaire dans toutes opérations d'achat et vente de navires, bateaux et leurs annexes ; Mise au point, dépôt, achat, vente, concession et exploitation de tous brevets, procédés, licences techniques et marques concernant ces activités.

Durée : 99 années

Capital : 30 000 euros

Gérance : M. Jean Michel SAULI, demeurant 12 rue des Oliviers, 20137 PORTO VECCHIO - M. Xavier PARIS, demeurant 12 rue Jean Bouin, 06240 BEAUVOLEIL
 Immatriculation RCS d'AJACCIO.

Pour avis

126

Par acte SSP du 16/07/2009, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMORE & BALDI CARROSSERIE

Objet social : Tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules, le dépannage, le transport et le gardiennage de véhicules, l'entretien et la réparation automobile, la transformation de véhicules, la location de véhicules, l'achat et la vente de véhicules d'occasion, l'achat et la vente de pièces détachées auto, neuves ou d'occasion.

Siège social : Zone Industrielle de Furiani, 20600 Bastia.

Capital : 10.000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. Rosario AMORE, 9 avenue Emile Sari, 20200 Bastia.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

121

SOCIETE DE BRICOLAGE ALERIA SBA TADDEI

au capital de 7.622,45 euros
 Siège social : Caterragio - Aléria
 20270 Aléria
 RCS Bastia 405 393 596 (96 B 110)

RECTIFICATIF

**A L'ANNONCE LEGALE N° 10
 PARUE EN PAGE 2 DES ANNONCES
 LEGALES DE CE MÊME JOURNAL**

Il fallait lire le texte suivant :
 "Suivant décision de l'associé unique du 30/06/2009, la dénomination sociale a été modifiée comme suit : **SBA GIULY**.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Mention RCS Bastia."

115

SOCIETE DES BETONS AJACCIENS

S.A au capital de 150.000 euros
 Siège social : Carrière de Baléone
 Ponte Bonello - 20167 Mezzavia
 410 752 083 RCS Ajaccio

Le Conseil d'Administration réuni le 15 mai 2009 a pris acte de la fin du mandat du Président du Conseil d'Administration de M. Toussaint MOCCHI à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 juin 2009 et a décidé de nommer à cette même date M. Daniel DUCROIX, administrateur, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une année. Les formalités seront effectuées au Gref de du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis

SOCIÉTÉ MULTISERVICES ÉNERGIE RENOUVELABLE



Lieu Panconi Sottani
 20290 Lucciana

Plomberie - Chauffage - Électricité - Climatisation

Panneaux Solaires - Photovoltaïque Thermique - Géothermie
Réseau d'eau et Colonne d'écoulement
Tous travaux collectifs et privatifs

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Tél/Fax : 04 95 48 55 40
Portable : 06 09 80 85 36

81

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : CORSICA JET LOISIRS

Capital social : 37.200,00 euros

Siège social : Rue de l'Ecole, Hameau de Cassano, 20214 Montegrosso.

Objet social : La location de scooters de mer.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apport en nature : L'associé, Eric BARRIER a fait apport de son fonds immatriculé à la Chambre de Commerce de Bastia sous le numéro 437 723 026 00013. Fonds commercial évalué par un commissaire aux apports à la somme de 37.200,00 euros dont le rapport est joint aux statuts.

Gérance : M. Eric BARRIER, né le 28 octobre 1967 à Clermont Ferrand, célibataire, demeurant Hameau de Cassano, 20214 Montegrosso, Haute-Corse. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance

56

Suivant acte rectificatif reçu par Me Paul CUTTOLI, Notaire associé à Ajaccio, 6 Bd Sylvestre Marcaggi, le 3 juillet 2009, enregistré à Ajaccio S.I.E le 9 juillet 2009, bordereau 2009/428, case n° 1, établi suite à la location gérance d'un fonds de commerce sis à Ajaccio, 6 rue Bonaparte, connu sous l'enseigne "THE PUB", consentie suivant acte reçu par ledit Me Cuttoli le 11 mai 2009, enregistré à Ajaccio S.I.E le 12 mai 2009, bordereau n° 2009/288 case n° 1, par Mme Marie Angèle Odette NICOLAI, retraitée, demeurant à campo (20142) à Mme Véronique Maria VANIN, salariée, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Empire, Bâtiment F2, ayant fait l'objet d'une annonce légale parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" n° 6267 du 22 mai au 4 juin 2009.

Il a été constaté que c'est à tort et par erreur si audit acte de location gérance et dans l'annonce légale sus relatée, il est mentionnée que l'activité exercée dans le fonds est "Snack Bar" alors qu'en réalité ce fonds comprend uniquement l'activité de "Bar". Et qu'il y a lieu de désigner le fonds de commerce donné en location gérance comme suit : "Un fonds de commerce de "Bar" sis à Ajaccio, 6 rue Bonaparte connu sous l'enseigne "THE PUB".

Pour insertion

53

OPEN SKY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : Hameau de Poggio
20230 Poggio Mezzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Poggio Mezzana du 9 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : OPEN SKY

Siège social : Hameau de Poggio, 20230 Poggio Mezzana.

Objet : Consultant, intermédiaire de services et courtage dans le secteur des énergies.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros

Gérance : M. William Henri Jean-Paul REMY, demeurant 82 Impasse de la Sarriette, 83000 Toulon.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance

87

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : C.M.J.D

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 12 000 €uro

Siège Social : FIOR DI MACCHIA – QUARTIER TOGA – 20200 BASTIA

Objet Social : L'exploitation d'un fonds de commerce d'un salon de coiffure Ainsi que toutes activités et opérations commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérant : Mme PIETRI Cyrille épouse VINCENTI demeurant Bat 2 Immeuble CISTERNINO – Route de Patrimonio – 20217 ST FLORENT

Immatriculation : RCS Bastia

La Gérance

91

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CORSE EQUIPEMENT CORDAGE

Siège : Convento di Capuccini, 20222 Brando.

Objet : Négoce cordage, chaîne, sangles, élingues, câblage, produits d'entretiens accastillage, accessoires manutention emballage.

Durée : 99 années

Capital : 5.000 euros

Gérance : M. FAESCH Benjamin demeurant Convento di Capuccini à Brando (20222).

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis

58

SCI C.O.R.S.I.M

Société Civile au capital de 15.244,90 euros
Siège social : Route Nationale 193
Furiani - 20600 Bastia
RCS Bastia D 327 832 309

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009 a décidé de transférer le siège social :

- du : Route Nationale 193 - Furiani - 20600 Bastia,

- au : Route Nationale 193 - Lieu-dit Bevinco - 20620 Biguglia.

Le gérant

89

LES TERRASSES
DU MACCHIONE

Société Civile en Liquidation
Au capital de 40.000 euros
Siège social : Biguglia 20620
Z.I de Tragone - Lotissement Ascosa
453 898 249 RCS Bastia

AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 30/06/09 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Villa Jean-Paul de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur

22

CONSEIL GENERAL

CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

2ème Étage

B.P 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

L'avis implique un marché public

Objet : RD 122 travaux d'aménagement de voirie du PR 0.000 au PR 0.775

Référence acheteur : MAPA 2009-055

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Exécution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité / étendue :

Travaux de construction de bordures (455 m) et de revêtement (610 t BB)

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement : Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 40 jours, prix actualisables.

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants "DC 4", et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Remise des offres : 21/08/09 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant : Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont . .

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant : Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée; Référé pré-contractuel: possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 15/07/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>

88

COMMUNE DE VESCOVATO

INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2009, un droit de préemption urbain est institué, en vue de réaliser des équipements collectifs, sur les parcelles ou locaux indiqués ci-dessous, situés sur des zones d'urbanisation future délimitées au Plan Local d'Urbanisme adopté le 7 décembre 2007 :

-parcelle cadastrée Section B, N° 1309, d'une superficie de 3HA 18A 60CA (zone AUa)

-parcelle cadastrée Section A, N° 1728, d'une superficie de 3HA 04A 99CA (zone AUa)

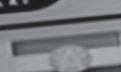
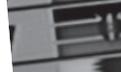
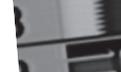
-local situé au bord de la route de Candelle en limite de la parcelle cadastrée Section N° B 309

-local sous la parcelle cadastrée Section B, N° 467, au niveau du trottoir et de la RD 237 en traversée du village.

Mourad Amdouni,

Derrière Khenissa Bekele et Paul Lagat

Photo : Tony Graziani

3000M HOMMES		
 Kenenisa BEKELE	ETH	7:28.64
 Bernard LAGAT	USA	7:33.15
 Mourad AMDOUNI	FRA	7:37.50
 Chris SOLINSKY	USA	7:37.72
 Juan Carlos HIGUERO	ESP	7:38.71
 Leonard Patrick KOMON	KEN	7:38.98
 Yussuf Kibet BIWOTT	KEN	7:40.96
 James KWALIA	QAT	7:44.02
 Daniel Lemashon SALEL	KEN	7:44.39

Le Vendredi 17 juillet 2009, à 21h05, au Stade de France, l'espoir bastiais, Mourad Amdouni est entré dans la cour des plus grands, au terme d'un 3000 m qu'il a su mener avec intelligence et un sens tactique que beaucoup ne lui reconnaissaient pas !

Mourad Amdouni, dans le contexte exceptionnel de son premier grand rendez-vous avec l'histoire de l'athlétisme, a répondu présent, en s'imposant sur la troisième marche d'un Podium qu'il n'est pas prêt de quitter.

Après son premier **record de France Espoir** sur **5000m**, à **Rabat** en mai dernier (**13'14"52**), **Mourad** prend date et confirme, à moins d'un mois des **Championnats du monde** qui se dérouleront à **Berlin**, qu'il a la tête sur les épaules et que les grands rendez-vous ne l'effraient pas !

En réalisant **7'37"50**, **Mourad** pulvérise son record personnel, le **record de France Espoir 7'44"** de **Dominique Bouchard**, établi à **Marseille** en 1984, et bat le **Record d'Europe Espoir** de la spécialité, tout en se positionnant en tête du bilan européen de la saison !

Dans la course du **stade de France**, l'athlète insulaire n'a pas bénéficié de l'appui du «*speaker*» de service, plus enclin à célébrer, avec un parti-pris éhonté, les athlètes français en situation d'échec qu'un **Renaud Lavilénie** (le meilleur européen), à la **Perche**. Cet «*as du micro*» a carrément passé sous silence la magnifique course de l'espoir bastiais (privé du soutien du public), alors que celui-ci revenait avec un talent et un brio extraordinaires sur le duo **Bekele-Lagat**, les deux athlètes au Palmarès le plus «*huppé*» du plateau offert au public du **stade de France**. Les téléspectateurs furent ainsi abusés par un silence frustrant et indigne...

Occasion manquée pour ce public de découvrir et de soutenir l'athlète bastiais qui va sortir le demi-fond français et l'athlétisme du train-train mortel dans lequel il s'est installé (si l'on excepte **Benhabad Mekhessi** et **Bob Tahiri**) !

Mourad Amdouni a fait parler son talent et répondu présent. Et ce n'est que le début d'une aventure sportive qui lui permettra «*d'aller au bout de son rêve*» !



L'A.J.Bastia et d'autres Corses

Dans les tribunes du **Stade de France**, l'**A.J.Bastia** était représentée par son **Président, Jean-Philippe Chappleau**, l'entraîneur de **Teddy Fidol** et de **Willem'ys Obague**, qui a découvert **Nicolas Fillon**, lui aussi présent, ainsi que par **Mickael**, le fils de **Jean-Philippe**, un espoir du tennis, «*Momo*» **Bojattoy**, le Cadet **Jaoued Jefjafi**, **Afid Hammaoui**, bien sûr, **Michel Huertas**, membre du **Comité Directeur de la FFA** et responsable national des **Courses hors Stade**, **Thierry Masclat** du **CAA** et **Mathieu Maracchelli**...

Tous ont vibré quand **Mourad** a entamé son effort pour finalement s'imposer à la 3^e place de la course !

Témoignages

EMILE ZUCCARELLI, MAIRE DE BASTIA

“J’ai vibré à l’exploit de notre jeune concitoyen, Mourad”

« Les Bastiais ont été très nombreux, je le sais, à suivre le reportage télévisé de la course du 3000m du récent meeting d’athlétisme qui s’est déroulé au stade de France, devant 50 000 spectateurs.

Et comme eux, j’ai vibré à l’exploit de notre jeune concitoyen Mourad Amdouni : sachant parfaitement doser son effort, le sociétaire de l’A.J.B a fini à quelques petites secondes de l’Éthiopien Bekele, véritable dieu vivant de la spécialité, pulvérisant au passage le record d’Europe des Espoirs.

Prendre place sur le podium aux côtés des plus grands a certainement été le plus beau moment de la vie de cet athlète dont nous suivons la carrière avec le plus vif intérêt. Et un honneur pour la ville de Bastia et l’athlétisme insulaire.

J’adresse mes félicitations les plus chaleureuses à Mourad Amdouni, à son entraîneur, Afid Hammaoui, et, en particulier au président Pierre Bartoli.

Et je souhaite à Mourad d’occuper, un jour, la plus haute marche. »

Le Maire de Bastia, ancien Ministre, Emile Zuccarelli, fin connaisseur des choses de l’Athlétisme « à vibré » à l’exploit de Mourad.

Et Mourad sait tout ce qu’il doit aussi à la Communauté d’Agglomération de Bastia et à la Ville de Bastia dans la mise en place de sa préparation !



ANGE SANTINI, PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

«Un motif de fierté pour l’A.J.B et Bastia, mais aussi pour toute la Corse”

Dans une lettre adressée au Président de l’A.J.B., Ange Santini s’est ainsi exprimé : “C’est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j’ai appris la remarquable performance que vient de réaliser Mourad Amdouni au Stade de France et d’Europe, sur 3000m, performance qui est un motif de fierté pour l’A.J.B. et Bastia, mais aussi pour toute la Corse. Je transmets au sociétaire du club toutes mes félicitations et l’expression de mon admiration.”

Des centaines de messages

• C’est par centaines que les messages de félicitations, - en provenance de la Corse et de de partout - sont parvenus par textos, e-mails, «coups de fil» et lettres dès la fin de la course du 3000m. Le président de l’A.J.Bastia et l’entraîneur de Mourad, Afid Hammaoui, ont vu leur téléphone pris d’assaut. Dirigeants, entraîneurs, athlètes, parents et amis ont tenu à manifester leur fierté et à transmettre à Mourad leurs encouragements, sans manquer de souligner leur déception quant aux lacunes de la retransmission de la course par Canal + et au silence «discriminatoire» des commentateurs ! Un grand merci à toutes et tous.

• A l’Hôtel Pullman, où étaient rassemblées toutes les stars du Meeting de la Golden Ligue, Mourad Amdouni et Afid Hammaoui évoluaient comme chez eux. Quel régal que de voir, le jeune athlète corse au milieu de tous ces champions, en dehors du stade, avec en prime une belle rencontre avec la légende du demi-fond mondial, Hicham El Guerrouj, avec lequel la délégation bastiaise a devisé avec un réel plaisir !

• Le Meeting Areva du Stade de France, a été suivi en Corse par des milliers de téléspectateurs, jeunes et moins jeunes, les yeux rivés sur le petit écran pour suivre à 21h05 le 3000m et la prestation de Mourad Amdouni !

Hélas ! La frustration fut grande de devoir attendre de lire sur le panneau lumineux la place et le chrono de 7’37’’52 de Mourad Amdouni !

Tous, du plus grand au plus petit, ont exprimé leur écoeurément devant le silence des commentateurs de Canal + et des consultants de cette chaîne!

Ces derniers, il est vrai, étaient plus enclins à parler des «has-been dorés» que des valeurs montantes de l’athlétisme français !

Comme les speakers du Stade de France, ils n’ont pas vu l’éclosion d’une étoile de l’athlétisme français !

Quel manque de professionnalisme et quelle faute !

L’avenir le démontrera et Canal +, par ailleurs, aura l’occasion de s’en apercevoir !

NATIONAL, À LAMBALLE

Yves N'Dabian sur la plus haute marche du podium du 400m Haies 52''02

Dans les rafales de vent qui balayaient le magnifique **stade de Lamballe**, **Yves N'Dabian** de l'**A.J.Bastia**, après plus de trois ans d'une galère sportive consécutive à des pépins physiques, a retrouvé le Podium du **Championnat de France** avec une nouvelle **Médaille d'Or** sur **400m Haies**, un «*chrono*» plus conforme à sa valeur, **52''02**, et un billet pour les «*Elites*» à **Angers** (qui se dérouleront, cette fin de semaine), après avoir gagné sa série, non sans avoir eu à franchir l'obstacle d'un juge de course pour le moins «*mal-voyant*».

En effet, dans des conditions grotesques, **Yves**, dans un premier temps s'était vu disqualifié à l'issue de sa série, à la demande d'un juge de course que la vidéo a finalement confondu !

Nous aurons l'occasion avec **Joël Lucas** de revenir sur cet incident.

Fort de son bon droit, **Yves** ne s'est jamais départi de sa sérénité, et en finale n'a pas laissé passer l'occasion de démontrer qu'il revenait vers le haut niveau.

«Momo» Bojattoy butte sur la barrière de la rivière

Alors que s'ouvrait, avec la qualification aux **Elites**, le Podium du **National**, et que «**Momo**» avait fait l'essentiel, au moment de franchir pour la dernière fois la barrière de la rivière, avec une confortable avance sur ses poursuivants, l'athlète bastiais est venu butter contre la barrière et, perdant l'équilibre, il a eu le réflexe de revenir en arrière, mais en attaquant à nouveau l'obstacle, il a glissé et est tombé dans la rivière de manière «*rocambolique*» permettant à ses poursuivants de lui passer finalement devant.

«**Momo**» (7^e) loupe la qualification pour les élites et un chrono qui lui aurait permis de pulvériser le **record de Corse** qu'il détenait depuis la 3 juillet 2009 !

En quelques fractions de secondes, «**Momo**» a perdu le bénéfice d'une course intelligemment conduite et qui devait confirmer, comme pour **Yves N'Dabian**, son retour au plus haut niveau !

Comme le faisait remarquer le «*speaker*» de ces **Championnats** lorsque «**Momo**» a franchi la ligne d'arrivée : «*dommage pour l'athlète bastiais, qui est toujours espoir et qui méritait mieux !* »

Finalement, la **C.S.O Fédérale**, à la suite d'un désistement, a pu replacer «**Momo**» **Bojattoy**, dans la liste des athlètes qualifiés pour les **Elites**, à **Angers** ! L'occasion pour «**Momo**» de démontrer qu'il sait lui en être reconnaissant en réussissant la performance qui lui a échappé, à **Lamballe. Forza, Corsica !**

Mathieu Maracchelli du **C.A.A.**, à la hauteur a pris une belle 8^{ème} place qui l'aurait qualifié pour les **Elites**. Pour des raisons personnelles, le sociétaire du **C.A.A.**, ne pourra se rendre à **Angers**.

ANGERS : CHAMPIONNATS DE FRANCE « ÉLITE »

Mourad Amdouni 1500m,
Nicolas Fillon 400m,
Yves N'Dabian 400m Haies,
«Momo» Bojattoy 3000m Steeple

Quatre athlètes de l'**A.J.Bastia** ont gagné le droit de concourir en **Elite**, avec les meilleurs Français !

Si la présence des deux internationaux, **Mourad Amdouni** et **Nicolas Fillon**, était acquise, celle de **Yves N'Dabian** et de «**Momo**» **Bojattoy** consacre le talent de deux athlètes que les blessures n'ont pas épargné ces dernières années.

Ce retour au premier plan national de «**Momo**» **Bojattoy** et de **Yves N'Dabian** constitue pour la grande famille de l'**A.J.Bastia**, un moment très fort sur le plan sportif comme sur le plan de l'affectif et de l'émotion !

L'**Athlétisme Corse** rayonne au firmament de la discipline !

Monaco et Herculis

C'est à Monaco, le mardi 28 juillet, sur 3000m, que Mourad Amdouni, si les circonstances météorologiques le permettent, va tenter de se rapprocher du record de France «*sénior*» de la spécialité, dans le cadre de sa préparation pour les Championnats du Monde de Berlin. Mourad bénéficiera aussi du soutien des athlètes de l'A.J.B et des familles qui auront fait le déplacement pour participer aux 1000m.



Photo : Justine Porchet

Courses sur route

Mickaël Boch, à **Speloncato**, et **Halim Aoutilaft**, à **Cuttoli-Cortichiato**, sont les vainqueurs respectifs de ces deux belles épreuves.

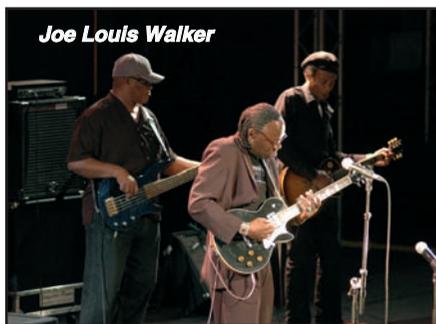
Les «**Rouges et Verts**» de l'**A.J.Bastia** déploient leurs ailes !

Balade à Sète

Pour le Festival de Jazz

Ville méditerranéenne connue pour son port de pêche et Georges Brassens, Sète commence à se faire aussi un nom avec son festival de jazz. Pour sa 13^{ème} édition, Louis Martinez, le directeur artistique et créateur du festival, en fin connaisseur, a concocté un programme alléchant. Guitariste reconnu de la scène jazz en France mais aussi excellent cuisinier, P'ti Louis connaît son univers et sait ce qui plaît.

La première soirée était dédiée au blues. Le combo **Soul Vaccination**, un rassemblement de "malades" de funk version *Tower of Power*, ouvrait la voie. Une section de cuivres, un chanteur endiablé (**James Copley**), une guitare Hammond, une basse et une batterie et la tension monte dans le théâtre de la mer. Le public, déjà nombreux, peut se saouler de cette musique qui vise à éradiquer la musique **Popstars and co**. Les reprises de **Tower of Power** constituent l'essentiel du programme, et les relents funk-blues sont une excellente mise en bouche pour le concert suivant. C'est le chanteur des **Soul Vaccination** qui, dans son beau costume blanc, annonce la venue sur scène de **Joe Louis Walker**.



Tout de suite, le bluesman Californien prend possession de son territoire. La lune éclaire la mer. Un chalutier, poursuivi par des goélands, fait une entrée de champ dans le fond de la scène. C'est dans ce décor féérique que le gars de **Frisco** entame son show. La guitare délicatement installée, les deux mesures prennent forme avec l'appui certain de **Linwood Lee Taylor Jr** (g) et **John Scanlmon** (org). **Witness to the Blues**, dernier album, défile sous les doigts de **JL Walker** : une musique riche et élaborée à l'esthétique très **West Coast**. L'élégance prime sur l'effervescence, mais l'énergie reste présente. Le spectacle aussi est présent, notamment quand le guitariste décide d'aller au contact de son public harmonica à la main («**Sugar Mama**»). Un véritable bain de foule sans hystérie, mais plutôt chargé d'émotion; la magie du blues a encore sévi. La soirée se termine sur la **plage du Lido**, à la Ola, avec le **Star Over Blues**. La tramontane s'invite et malgré une belle énergie, le groupe a du mal à réchauffer la salle. La chaleur est de la partie le lendemain (8): pendant que **Larry Clothier**, le producteur de **Roy Hargrove**, donne ses derniers



conseils au régisseur, les festivaliers profitent du temps ensoleillé pour déguster du poisson frais à l'**ACD**. La soirée arrive et **Fabien Mary** (tp), accompagné de **Mourad Benhamou** (dm), **Hugo Lippi** (g) et **Samuel Hubert** (b), ouvre cette seconde manche. La

m u s i q u e développée est bien léchée, les compositions du trompettiste appréciées par un public moins nombreux que la veille. Mais au moment où **Roy Hargrove**, le petit

prince de la trompette, déboule sur scène, le théâtre de la mer affiche complet. Une bonne nouvelle pour les organisateurs. Pas de temps mort avec **R.H.**. Un thème exposé, une «*impro*» de **Justin Robinson** (s), des entrelacs trompette-saxophone, une intervention diabolique de **Jonathan Battista** et le tempo est donné. Avec des musiciens qu'il connaît tels que **Montez Coleman** (dm), **Roy Hargrove** met le feu et fait ce qu'il veut avec son instrument. Il dirige son quintet d'une main de maître et laisse tout loisir à ses partenaires de s'exprimer. Ses gestes et mimiques affirment le person-

nage. Le public est sous le charme et après des morceaux de **Earfood**, son dernier album, il bascule vers le répertoire du **RH Factor**. La tension est à son comble. Le pianiste et le batteur sont les plus spectaculaires dans leurs interventions. **Amin Samir** (b) en père tranquille assure le tempo régulier et parvient lui aussi à sortir de son aspect sérieux pour s'éclater avec ses compères. Le spectacle touche



à sa fin et **Roy** délaisse sa trompette pour chanter «**Never Let Me Go**». Le spectacle est terminé, mais les connaisseurs savent que la 3^e mi-temps sera de folie. Tel un «*mort de faim*», **Roy Hargrove** attend d'être invité par les **Soul Vaccination** pour dispenser la bonne parole du jazz lors de la jam. Respectueux de ses hôtes, il n'en fait pas trop, mais dégage une générosité, un désir de partager qui fait chaud au cœur. Cet instant de magie passé, le festival repart sur des bases autres, avec **Vicente Amigo** guitariste virtuose du flamenco. Là encore, l'esthétique prédomine dans l'expression, ce qui constitue la marque de fabrique du festival mis sur pied par **Louis Martinez**. Le 10, **Sylvain Luc**, **Didier Lockwood**, **Ira Coleman** et **Philip Catherine** ont eux aussi fait apprécier leurs qualités humaines et artistiques. **Baptiste Trotignon** (p) en quintet



avec **Mark Turner** (s), **Jeremy Pelt** (tp), **Eric Harland** (dm) et **Matt Penman** (b) a poursuivi l'œuvre entamée la veille, tout comme **Eric Légnini** (p) et **Julien Lourau** (s). C'est à **Jeff Beck** qu'est revenu l'honneur de clore cette édition 2009 avec **Jean-Marc Flourey**, (lauréat tremplin 2009) en 1^{ère} partie. Les expositions du peintre **Jean-Paul Bocaj**, des photographes **Eric Morere** et **Jean-Luc Poudou** et les ateliers de **Gérard Labady** (g) et **Pierre Coulon-Cerisier** (p) ont avantageusement complété cette manifestation, présidée par **Colette Narchal** et qui mérite le détour tant par la qualité artistique du programme que par les qualités humaines des organisateurs et des bénévoles.

COURSE PEDESTRE DE MONTAGNE 20 KM

l'Oriente

à ma fille...

courez

pour

ADRIEN



Adrien est un petit garçon malade qui vit à Ajaccio, et qui a besoin de vous !

Participer à l'Oriente c'est l'aider dans son combat contre la maladie.

Ghisoni

le 09 Août 2009

Renseignements & Inscriptions : 06 18 39 32 70 / 06 11 73 95 85 www.santamariaccia.com

